



Ville de Concarneau



Conseil municipal

13 novembre 2017

Conseil municipal du 13 novembre 2017
Ordre du jour

	Ordre du jour	2
	Mémo du Maire	3-5
1	Ressources humaines : Service civique - Autorisation de recours au service civique - Proposition pour une prise en charge complémentaire	6-7
2	Ressources Humaines : Convention de mise à disposition de la directrice des affaires culturelles de la ville de Concarneau à Concarneau Cornouaille Agglomération	8-9
3	Commerce/Tourisme : Tarif électricité de la Fête foraine	10-13
4	Commerce/Tourisme : Subvention exceptionnelle - Union des commerçants	14-18
5	Direction générale des services : Avenant à la convention ACTES - Dématérialisation des actes administratifs	19
6	Techniques : Modification des statuts de CCA - Transfert de compétence à CCA - GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	20-21
7	Finances : Admission en non-valeur - Budget eau	22-23
8	Finances : Admission en non-valeur - Budget assainissement	24
9	Finances : Demande de remboursement et remise gracieuse - Budget eau	25
10	Finances : Demande de remboursement et remise gracieuse - Budget assainissement	26
11	Finances : Demande de remise gracieuse - Budget principal	27-28
12	Finances : Décision modificative n°1 - Budget principal	29-33
13	Finances : Décision budgétaire modificative n°1 - Budget centre des arts	34-35
14	Finances : Décision budgétaire modificative n°1 - Budget cuisine centrale	36-37
15	Finances : Décision budgétaire modificative n°1 - Budget assainissement	38-39
16	Finances : Décision budgétaire modificative n°1 - Budget eau	40
17	Finances : Décision budgétaire modificative n°1 - Budget BAC	41
18	Foncier : Attribution du Maire - Complément à la délibération 2014-25- Autorisation du Maire à signer les actes de transfert de gestion sur biens immobiliers	42
19	Culture : Subvention exceptionnelle - Filets Bleus	43-44
20	Education : Forfait communal 2017 - Ecoles privées	45-47
21	Marchés publics : Projet de convention de groupement de commandes entre la ville et CCA - Achat de fournitures bois, menuiseries et charpente	48
22	Marchés publics : Projet de convention de groupement de commandes entre la ville et CCA- Achat de fournitures de matériaux de construction de gros œuvre	49
23	Marchés publics : Projet de convention de groupement de commandes entre la ville et CCA - Achat de fournitures de peintures, revêtement muraux et de sols	50
24	Question orale du groupe Concarneau, une nouvelle énergie	51-52

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 13 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi 13 novembre à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 3 novembre 2017 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André Fidelin, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, Mme Lemonnier Michelle, M Besombes François, Mme Baqué Maguy, M Quillivic Bruno, Mme Boidin Laëtitia, Mme Creton Françoise, M Mallejacq Eric, M Echivard Alain, M Allot Yann, M Robin Fabrice, Mme Le Nouène Marie-Christine, Mme Razer Josette, Mme Marrec Sonia, Mme Cremers Annie, M Stéphan Jean-Paul, Mme Pezennec Andrée, Mme Duigou Jacqueline, Mme Ahajri Nadia, M René Flao, M Drouglazet Claude, Mme Ziegler Nicole, Mme Jan Marianne, M Le Bras Antony, Mme Le Meur Marie.

Pouvoirs :

M Calvarin Xavier donne pouvoir à M Besombes François
M Nicolas Alain donne pouvoir à Mme Cremers Annie
M Bigot Marc donne pouvoir à Mme Marrec Sonia
M Hennion Philippe donne pouvoir à Mme Creton Françoise
M Auffret Julien donne pouvoir à Mme Boidin Laëtitia
M Bonneau Pierre-François donne pouvoir à Mme Le Meur Marie
Mme Guillou Valérie donne pouvoir à Mme Marie-Christine Le Nouène

Absents excusés :

Mme Le Meur Gaël

Bien, tout le monde est bien installé ? J'invite les derniers à prendre place. Tout d'abord, bonsoir à tous, mes excuses pour avoir reporté le conseil municipal de la semaine dernière à ce lundi inhabituel.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

- A l'appel des conseillers municipaux,
- A la lecture des pouvoirs,
- A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Michelle LEMONNIER
(Appel des conseillers municipaux)

André Fidelin,
Xavier Calvarin a donné pouvoir à François Besombes, j'en profite pour lui souhaiter un bon rétablissement. Il est dans une période difficile. Nous sommes bien évidemment de tout cœur avec lui pour lui souhaiter beaucoup de courage.

Michelle Lemonnier

François Besombes,

Bruno Quillivic,

Laëtitia Boidin,

Alain Nicolas a donné pouvoir à Annie Cremers,

Maguy Baqué,

Marc Bigot a donné pouvoir à Sonia Marrec,

Jean-Claude Stéphan,

Marie-Christine Le Nouène, absente, je ne l'ai pas vue,

Jacqueline Duigou,

André Pezennec,

René Flao,

Josette Razer,

Françoise Creton,

Philippe Hennion a donné pouvoir à Françoise Creton,

Yann Allot,

Alain Echivard,

Annie Cremers,

Eric Mallejacq,

Valérie Guillou a donné pouvoir à Marie-Christine Le Nouène qui n'est pas là,

Sonia Marrec,

Fabrice Robin,
Nadia Ahajri,
Julien Auffret a donné pouvoir à Laëtitia Boidin,
Marianne Jan,
Marie Le Meur,
Pierre-François Bonneau a donné un pouvoir à Mme Marie Le Meur,
Claude Drouglazet,
Nicole Ziegler,
Gäel Le Meur,

Mme Nicole Ziegler :
Gaël a dû faire parvenir un pouvoir à Mme Barba.

M André Fidelin :
Quand ça, aujourd'hui, parce que Mme Barba n'est pas présente aujourd'hui. Vous ne l'avez pas, Bertrand ?

M Bertrand Le Goff :
Non, nous avons fait le nécessaire avec Christine, pour que les personnes absentes nous renvoient les procurations.

M André Fidelin :
Elle est en retard ou elle est absente ?

Et Antony Le Bras.

Michelle, c'est toi la secrétaire.

Mme Nicole Ziegler :
Merci M le Maire, je voulais au nom du groupe reprendre ce que vous avez dit à propos de M Calvarin. Nous lui souhaitons également un prompt rétablissement. Et pour reprendre sur une note plus gaie, je remarque que ce soir autour de la table, nous sommes majoritairement féminines, il y a plus de filles que de garçons.

M André Fidelin :
A noter. On verra s'il y a de la sérénité autour de cette table. On apportera un jugement après.

En date du mardi 7 novembre 2017, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.
- Une erreur s'est glissée dans la rédaction de l'ordre du jour - rapport n°20 - il faut lire forfait écoles privées et non forfait écoles publiques.

Vous trouverez sur votre table, 2 conventions constitutives de groupement de commandes N° 17-GC-09 et 10 , à annexer aux délibérations « commandes publiques » n°21 et 22.

Vous trouverez également sur table, une question orale du groupe Concarneau une nouvelle Energie concernant « la fermeture à venir de l'Intermarché du quai Carnot ».

A titre exceptionnel et en l'absence de l'agent en charge de la rédaction, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 septembre 2017 sera validé lors d'une prochaine séance.

Je peux d'ores et déjà vous informer que le prochain conseil municipal aura lieu :

Le jeudi 14 décembre 2017 à 19h00

De plus, je vous prie de bien vouloir prendre note du planning des conseils municipaux pour l'année 2018 que vous trouverez sur table, par anticipation certes, mais je pense que c'est quand même intéressant de les avoir suffisamment tôt.

Avant de parler de l'ordre du jour de ce conseil municipal, je voulais vous rappeler qu'aujourd'hui nous sommes le 13 novembre. À ce titre, je vous invite à avoir une pensée pour Estelle Rouat et sa famille. Estelle qui nous a quitté dans des conditions d'horreur voici deux ans, que le temps passe. Nous gardons en notre mémoire ainsi que j'en suis sûr, les Concarnois, ces journées tragiques qui ont meurtri une famille Concarnoise. En cette date anniversaire, nous portons le chagrin des familles de toutes les victimes du terrorisme. Sur le plan local notre pensée va vers Estelle. Deux ans, le temps passe. Voilà ce

que je voulais dire avant ce conseil municipal.

A l'ordre du jour de ce soir, nous avons des dossiers divers, de la finance concernant des admissions en non-valeur, nous avons aussi quelques DBM que je présenterai en l'absence de notre adjoint aux finances. Nous avons quelques délibérations diverses.

Voilà en introduction.

Conseil municipal du 13 novembre 2017

1	Ressources humaines : Service civique - Autorisation de recours au service civique - Proposition pour une prise en charge complémentaire
---	--

M Alain Echivard :

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (ou 30 ans si situation de handicap) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 107,58 € Euros par mois.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

A ce jour, 5 services municipaux ont identifié des missions du service civique : patrimoine, jeunesse, espaces verts, sports et développement durable.

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,
Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Vu l'avis favorable du comité technique du 8 juin 2017,

Il est proposé au conseil municipal de :

- Décider de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.
- Autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité de 107,58 € par mois, correspondant à 7,73% de l'indice brut 244
- pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport, en référence à l'article R121-5 du code du service national.
- Délègue à M le Maire la mise en œuvre de ces contrats de services civiques, sous couvert de l'avis favorable du comité technique et de la commission du personnel.

En plus des 107,58 €, le service civique touchera une indemnité de 472,97 €. Cela correspond au versement de l'État.

M André Fidelin :

Merci Alain. Est-ce que vous avez des questions sur ce dossier ? Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :

Il y a des services municipaux qui ont déjà demandé à bénéficier de ce genre de service. Il y a le patrimoine, la jeunesse, les espaces verts, les sports et le développement durable. Il n'y a pas le service social ? Il ne l'a pas sollicité ?

Micro non allumé....

M André Fidelin :

...organiser une réunion interne, réunion organisée par le DGS je crois pour déterminer quelles étaient les sollicitations des services sur ce sujet. Les services qui ont répondu sont le patrimoine, la jeunesse,

les espaces verts, les sports et le développement durable. Ce sont les services qui ont répondu dans une fiche projets et qui détermine les objectifs de la mission, les profils, la durée de la mission, les tuteurs. C'est un dossier qui était suffisamment complet.

Au conseil d'administration, le CCAS pourra proposer de son côté, une mission de ce type. Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Est-ce que cela veut dire qu'il y aura 5 services civiques ?

M André Fidelin :

Non, pas forcément. Pour l'instant nous ne l'avons pas encore déterminé. La délibération c'est uniquement la demande d'agrément, le principe d'agrément.

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

On va évidemment approuver la délibération, effectivement dans la dernière phrase il y a marché sous couvert de l'avis favorable du comité technique et de la commission du personnel. Je crois qu'il faut effectivement que ce soit bien encadré et bien ciblé et qu'on ait des personnes volontaires et motivées pour encadrer ces jeunes.

M André Fidelin :

Bien sûr.

M Alain Echivard :

Si je peux répondre, le tutorat est une chose importante du service civique. C'est un accompagnement en fin de compte.

M André Fidelin :

Bien, je vous propose de passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR. Mme Le Nouène (+ pouvoir) n'étant pas arrivée et Mme Le Meur Gaël étant absente.

Conseil municipal du 13 novembre 2017

2	Ressources Humaines : Convention de mise à disposition de la directrice des affaires culturelles de la ville de Concarneau à Concarneau Cornouaille Agglomération
---	---

Mme Laëtitia Boidin :

Merci M le Maire, comme vous le savez, Johanne Perez qui est la directrice de l'action culturelle de la ville depuis un an déjà, avait été recrutée pour ses compétences notamment dans le cadre des transferts de la lecture publique qu'elle avait déjà mené dans une autre collectivité. C'est dans ce cadre-là qu'elle a été mise à disposition de CCA à hauteur de 20 % il y a déjà un an de cela. Le transfert aura lieu le 1^{er} janvier 2018. Pour aller jusqu'au bout de ce transfert, CCA nous a demandé si on pouvait renouveler pendant trois mois sa mise à disposition ce qui est tout à fait cohérent pour aider les nouveaux arrivants à CCA en tant que personnels.

Vu l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 61 à 63,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Sous réserve de l'avis de la commission du personnel du 12 décembre 2017,

Sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 13 décembre 2017,

Considérant l'approbation du schéma de mutualisation des services au conseil communautaire du 26 février 2015 concernant la mise en commun des moyens de la Ville de Concarneau et de CCA ainsi que le projet de territoire, dans le cadre de l'accompagnement au transfert de compétence de la lecture publique, de l'enseignement musical et chorégraphique ainsi que des moyens humains afférents,

Considérant qu'une refacturation sera effectuée par la Ville à CCA sur la base du nombre d'heures stipulé dans la convention de mise à disposition et sur la base du relevé d'heures ;

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider la mise à disposition à raison d'1 journée par semaine de la directrice des affaires culturelles de la ville de Concarneau auprès de CCA dans les conditions décrites ci-dessus à partir du 15 novembre 2017 et jusqu'au 14 février 2018, d'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

M André Fidelin :

Merci Laëtitia, il y a des questions sur ce dossier ? Oui Claude.

M Claude Drouglazet :

Je vais redire ce que je dis habituellement sur les mises à disposition, évidemment on va voter la proposition, il n'y a pas de difficulté. Mais je voudrais profiter de l'occasion pour que peut-être au niveau de la commission du personnel de la ville de Concarneau, on fasse un point, un bilan en début d'année prochaine sur tous les transferts qu'il y a eu depuis le début du mandat ainsi que sur les mises à disposition. On a besoin d'y voir un peu clair au niveau des élus de Concarneau sur tout ce qu'il se passe au travers CCA etc. C'est une proposition que je fais, notre adjoint n'est pas là, mais je pense que vous lui transmettez, qu'il prenne l'initiative de faire une réunion de la commission du personnel au premier trimestre, pour que l'on fasse le bilan de tous les transferts qu'il y a eu ainsi que les mises à disposition. Je vous remercie.

M André Fidelin :

Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

J'ai pas bien compris, elle est déjà à 20 % ?

Mme Laëtitia Boidin :

Elle est déjà à 20 %, c'est juste pour qu'elle termine les missions. Ses missions sont listées dans le contrat. Ça a été intégré. Certaines d'entre elles ne sont pas terminées, elles se termineront en janvier. Mais elle est déjà à 20 %.

M André Fidelin :

C'est une prolongation jusqu'au 14 février. S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

Conseil municipal du 13 novembre 2017

3 Commerce/Tourisme : Tarif électricité de la Fête foraine

Mme Michelle Lemonnier :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 décembre 2016 fixant pour l'année 2017 les tarifs municipaux,

Vu la demande des industriels forains de revoir à la baisse le montant des forfaits demandés pour les tarifs de l'électricité,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 26 octobre 2017,

Cette année, des modifications d'alimentation des places du marché ont été opérées au printemps afin d'optimiser les abonnements pour l'alimentation du marché. La puissance maximale est atteinte aujourd'hui. Le projet de l'ancienne mairie nécessitant de déplacer les coffrets d'alimentation se trouvant sous le porche.

En conséquence, un tarif jaune des festivités et un tarif bleu des marchés ont été supprimés. Toutes les bornes ont été reliées au tarif jaune de la rue Alfred Le Ray qui sert notamment pour la fête foraine. Des économies sont attendues.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'appliquer une réduction de 10 % sur les tarifs actuels, soit d'appliquer les tarifs suivants dès l'édition 2017 de la fête foraine, les autres tarifs pour les manèges et caravanes ne changent pas.

Fêtes foraines - raccordement électrique des forains :	Nouveaux tarifs 2017
Utilisée :	
- 16A monophasé	127
- 16 A triphasé	185
- 32 A monophasé	Supprimé non utilisé
- 32 A triphasé	313
- 40 A triphasé	382
- 60 A triphasé	527
- 120 A	1053

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez des questions sur ce dossier ? Oui Antony.

M Antony Le Bras :

J'avais deux questions pour être sûr d'avoir bien compris. La première question, j'aurai bien voulu que l'on chiffre le coût de cette ristourne qui est fait comme toutes les ristournes au frais des contribuables. La deuxième question est de savoir, si d'autres usagers pourront bénéficier de cette ristourne, les autres utilisateurs, les associations notamment. Et puis enfin, une remarque, ERDF, ce n'est pas un fournisseur d'électricité, on ne peut pas acheter l'électricité à ERDF comme cela est dit dans la délibération. On l'achète auprès de Total, Direct Energie, ou de n'importe quel fournisseur. ERDF, ce sont juste les réseaux. Je pense que la délibération n'est pas bien rédigée, sauf erreur de ma part.

M André Fidelin :

C'est ENEDIS, ex-ERDF.

M Antony Le Bras :

Mais on ne peut pas acheter d'électricité à ERDF.

M André Fidelin :

Non, non, on est bien d'accord. Michelle, tu as peut-être un complément d'information.

Mme Michelle Lemonnier :

Aujourd'hui on va toucher 6 832 € de recettes contre 7 441 €.

M Antony Le Bras :
Donc ça fait 1 400 €.

Mme Michelle Lemonnier :
7 589 €, ça fait 1 471 €, je crois.

M Antony Le Bras :
Vous avez répondu à la première question, mais la deuxième c'était que comme ça va créer un précédent pour les industriels forains, est-ce que pour les autres associations qui pourraient utiliser le réseau pourraient faire ce type de demande et avoir ce type de ristourne ?

Mme Michelle Lemonnier :
Jusqu'à ce jour, nous n'avons jamais eu de demande en ce sens.

M Antony Le Bras :
Non, parce que personne n'y avait pensé.

Mme Michelle Lemonnier :
De toute façon, les forains payent depuis qu'ils sont installés, tous les ans on nous paye une partie du courant. Ils nous paye le courant.

M Antony Le Bras :
Pourquoi une partie ?

Mme Michelle Lemonnier :
Pas une partie, ils nous payent le courant qu'ils utilisent. Jusqu'à ce jour, je n'ai jamais eu d'association. Elles ne payent pas d'alimentation électrique.

M Antony Le Bras :
S'ils se branchent sur le réseau.

Mme Michelle Lemonnier :
En général, non, on n'a jamais eu...

M Antony Le Bras :
Mais peut-être que personne n'a jamais pensé à obtenir un rabais comme ça.

Mme Michelle Lemonnier :
De toute façon, les associations ne payent pas.

M Antony Le Bras :
Les filets-bleus par exemple.

Mme Michelle Lemonnier :
Non.

M François Besombes :
Mais ils peuvent demander 10 % sur rien.

M Antony Le Bras :
S'ils ne payent rien on ne va pas leur demander.

Mme Michelle Lemonnier :
Mais jusque là...

M Antony Le Bras :
Donc les seuls utilisateurs à se brancher sur le réseau de la ville, ce sont les industriels forains. C'est ça ? Il n'y a qu'eux qui bénéficieront de cette ristourne-là.

Mme Michelle Lemonnier :
Oui.

M Antony Le Bras :
Ce sont les seuls à bénéficier d'une ristourne, et ce sont donc les seuls qui vont bénéficier de la ristourne que vous allez voter. Je ne voterai pas pour.

M André Fidelin :

Si je peux me permettre, Antony, concernant les filets-bleus, nous sommes bien sur le parking de la CCI qui est gestionnaire du site. Nous, dans le cadre de la convention avec les filets-bleus, on paye une subvention de compensation à la CCI. Je crois qu'on le verra même après, il doit y avoir une délibération.

M Antony Le Bras :

Quand il y a des événements comme le Chien Jaune, c'est gratuit ?

M André Fidelin :

Oui, c'est gratuit.

M Antony Le Bras :

D'accord.

M André Fidelin :

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Sur le sujet des forains j'avais une observation à faire. Les forains sont garés à la Gare sur le parking de la Gare. Il va falloir anticiper le jour où les travaux vont commencer là-haut, pour savoir ce que l'on fait, compte tenu des tensions qu'il y a souvent chez les forains. Je pense qu'il va falloir anticiper.

M André Fidelin :

On y pense.

M Claude Drouglazet :

Et pas leur dire au dernier moment, il n'y a pas de place pour vous.

M André Fidelin :

On y pense effectivement. S'il n'y pas d'autres observations, je propose le vote. Pardon, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Merci M le Maire. Je voulais revenir sur les incidents et sur les accidents qu'il y a eu cette année sur cette fête foraine. Est-ce qu'il est normal que des enfants soient « coincés » pendant trois quarts d'heure sur un manège en hauteur, en attendant que le personnel d'astreinte arrive pour réenclencher le compteur ? Je trouve ça un peu long comme intervention, en sachant qu'à l'USC, on ne reste pas 45 minutes sans éclairage. Il y a toujours une astreinte là-haut. Je pense quand même que c'est un peu long comme intervention. Ça s'est bien passé, heureusement.

M André Fidelin :

Merci Mme Le Meur. Michelle, est-ce que tu as des informations ?

Mme Michelle Lemonnier :

Ce que je peux dire, c'est que certains des manèges devaient venir avec un groupe électrogène, ce qui n'a pas été le cas. Plusieurs manèges ont été groupés sur la même borne électrique. Et quand ils démarrent tous ensemble à pleine puissance, c'est ce qui est arrivé, c'est-à-dire que ça a disjoncté. Effectivement, l'astreinte n'a pu arriver que trois quarts d'heure après.

M André Fidelin :

Bruno.

M Bruno Quillivic :

Juste pour compléter. Il faut différencier les types d'astreinte. Vous parlez de l'astreinte de Guy Piriou pour l'éclairage. C'est effectivement une astreinte qui est à demeure lors de chaque match et qui est présente à chaque match. C'est vrai que l'astreinte de la mairie n'est pas présente toute la journée au moment de la fête foraine. Le temps qu'elle soit déclenchée et le temps qu'elle se déplace, ça prend nécessairement plus de temps que l'astreinte de Guy Piriou. C'est difficilement comparable.

M André Fidelin :

Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

J'entends bien que ce ne soit pas comparable, mais 50 minutes pour un incident pareil, c'est anormalement long. Il y a un dysfonctionnement quelque part. On l'a déjà dit au dernier conseil. Il y a un dysfonctionnement. Je l'avais noté pour une pollution sur une plage. On est à nouveau dans un dysfonctionnement des services.

Mme Michelle Lemonnier :

Non, non les services ont fait leur travail. C'est arrivé parce qu'il y a eu une surcharge de la puissance demandée.

M André Fidelin :

C'est exceptionnel, il n'y a pas eu de conséquence fâcheuse. C'est l'essentiel.

M Bruno Quillivic :

Déjà le temps qu'il faut pour déterminer d'où vient la panne, et de déclencher ensuite l'astreinte et que se déclenche l'astreinte, pour l'arrivée de l'astreinte, il n'y a pas eu à mon humble avis de souci particulier sur ce cas-là. Mais le temps de se rendre compte d'où vient la panne et l'absence de générateur, et ensuite de déclencher le système. Quand vous avez par exemple à la maison des associations une panne des portes, ce qui arrive régulièrement, pour l'avoir vécu, il faut une trentaine de minutes à partir du moment où on déclenche l'astreinte. Si on prend en compte ce temps-là plus la vingtaine de minutes le temps de savoir d'où vient le problème, je trouve que moi ça ne me semble pas déliant.

M André Fidelin :

Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Je voulais juste dire qu'on entend par astreinte, une intervention le plus rapidement possible, quelle que soit l'astreinte. Quand tout à l'heure, M Quillivic, vous parliez que dans la journée, l'astreinte ne va pas venir tout de suite, je suis désolée, mais une astreinte c'est quelqu'un qui intervient le plus rapidement possible. 45 minutes, je trouve ça énorme.

M André Fidelin :

Très bien. Yann, tu veux rajouter quelque chose ?

M Yann Allot :

Oui, Mme Le Meur. Cet incident a eu lieu en semaine ou en week-end ? En week-end, c'est moi qui déclenche les astreintes, maintenant, l'astreinte, ça dépend où elle habite. Toutes les astreintes n'habitent pas Concarneau, malheureusement. Donc ça met un certain temps.

M André Fidelin :

Je crois qu'on ne va pas passer plus de temps sur ce dossier. L'essentiel c'est qu'il n'y ait pas eu de conséquences. Ça a disjoncté, point.

Quels sont ceux qui sont pour ? Nous sommes sur les tarifs de l'électricité.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Mme Le Nouène arrive avant les votes et prend part au vote.

Le rapport est adopté par 32 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU).

M François Besombes :

L'union des commerçants et la ville s'associent afin de proposer un village de Noël aux habitants et donner au centre-ville une ambiance de fêtes. 16 chalets seront ainsi répartis entre la ville close et la place Jean Jaurès du 15 au 31 décembre prochain afin d'y installer des activités artisanales, artisans d'art, produits locaux en lien avec Noël (cadeaux, alimentation...).

Les illuminations seront amplifiées par un dispositif de projection robotisé créant une véritable attraction de lumières sur les fortifications de la ville close.

Différentes animations pour les enfants et les familles seront proposées : calèche, ateliers, père-Noël...

L'UCC renouvelle les animations récurrentes comme par exemple les chèques-cadeaux à gagner dans les commerces participants mais ne peut financer à elle seule le budget prévisionnel de plus de 50 000€ (dont 50% pour la location des chalets, 15 000€ de gardiennage, communication et animations...)

L'Intermarché de Lanriec s'est engagé à participer à hauteur de 6 000€ ainsi que le crédit agricole pour 2 000€. Les chalets seront commercialisés mais à un tarif inférieur au prix de location pour la période. Les commerçants sont également sollicités individuellement pour abonder leur adhésion pour la finalisation de l'événement.

La ville est sollicitée pour le versement d'une subvention de 10 000 €.

La ville interviendra également en terme de services techniques et d'espace de communication.

Avis favorable de la commission des Finances du 26 octobre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver cette demande de subvention exceptionnelle.

M André Fidelin :

Merci François. Est-ce que vous avez des interventions sur ce dossier ?

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Nous allons voter la subvention parce qu'elle est exceptionnelle. Mais cela n'exonère pas le fait que la ville soit assez déficitaire sur l'animation, c'est ce que nous avons entendu l'année dernière, notamment sur le côté pitoyable de l'animation en centre ville en matière de fêtes de Noël, les illuminations etc... Il y a eu beaucoup de critiques. J'en ai entendu beaucoup de la part des Concarnois. Je signale aussi, qu'il n'y a pas que le centre ville. Vous avez aussi les bourgs de Lanriec et de Beuzec, Le Rouz où les commerçants demandent un certain nombre d'animations ou d'éclairages. Il y en avait auparavant, il n'y en avait pas l'année dernière par exemple. Les commerçants du Rouz me l'ont signalé. Je pense qu'il faut que cette subvention ne vous exonère pas de faire mieux que ce que vous avez fait l'année dernière.

M André Fidelin :

Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

M le Maire, nous aurons quelques questions à poser sur le fonctionnement de cette animation en fin d'année. Mais je voulais simplement vous dire que nous avons tellement regretté, comme Claude, le manque d'animations des fêtes de fins d'années passées. C'est avec beaucoup de plaisir que nous allons voter pour cette demande de subvention exceptionnelle de l'Union des commerçants. C'est aussi pour nous l'occasion de remercier l'Union des commerçants qui va animer, je l'espère très magnifiquement les fêtes de fin d'année prochaines pour les concarnois et pour nous l'espérons aussi de nombreux visiteurs. Mais c'est aussi pour nous l'occasion de vous dire combien nous avons été stupéfaits de lire un article de presse publié le 4 novembre dernier. Dans cet article est fait référence un appel à candidature lancé en mars dernier par l'État la Région, les établissements publics fonciers et la Caisse des dépôts, dans le but de dynamiser les centres-villes et les centres-bourgs Bretons. 60 projets ont été retenus pour un soutien global de 29 millions d'euros. 17 dans les Côtes-d'Armor, 17 dans le Finistère, 14 en Ille et Vilaine, 12 dans le Morbihan. Quelques exemples, Lannion, un peu plus de 16 000 habitants, 2 millions pour

repenser son lien entre la mer et le Légué qui est le fleuve côtier de Lannion. Plouarzel, réaménagement de friches urbaines, ils ont obtenu 500 000 euros. Pont-Croix, 1 500 habitants ont obtenu 1 million 168 079 euros. Je tiens cet article qui est celui du Télégramme, à la disposition de ceux que ça peut intéresser. Concarneau n'apparaît pas dans cette liste. Alors, deux solutions, ou les projets présentés n'ont pas été retenus, ou malheureusement, comme nous le pensons, vous n'avez pas répondu à cet appel à candidature. À vrai dire, nous ne découvrons rien ce soir car nous attendons vainement conseil après conseil votre vision du devenir de notre ville. Dans les réunions organisées au niveau régional, où se bâtissent les politiques de développement touristique ou économique, Concarneau est absent. Cela veut tout simplement dire que Concarneau, 3^e ville du Finistère n'a pas, n'a plus ni de projets, ni d'ambition. En cette période des baisses des subventions publiques, il faut être à l'affût de toutes les initiatives pour financer notre développement. C'est un drame de voir que Concarneau laisse passer les trains sans jamais y monter. Et même quand, à la lecture d'un PV de municipalité, nous apprenons qu'une personne s'est proposée pour une étude sur le stationnement, la réponse de la municipalité est la suivante, refus car les préconisations ne pourront être mises en œuvre d'ici la fin du mandat. La fin de votre mandat va être bien longue si vous avez fait le choix de continuer à subir les événements et de ne rien prévoir pour les années futures. Nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, la concurrence entre les territoires est terrible. Ou nous nous battons tous ensemble, ou nous allons devenir invisibles. Déjà dans les articles consacrés ce jour, au devenir de la Cornouaille, personne ne parle de Concarneau. Plus personne ne parle de Concarneau. Il est loin le temps où dans cette salle les élus de tous les bords politiques étaient réunis pour anticiper le développement de Concarneau dans les décennies à venir.

M André Fidelin :

Tout d'abord la déclaration n'engage que vous. Maintenant dire que Concarneau aujourd'hui n'a pas une image valorisante et positive sur le département ou l'échelle de la Cornouaille, ça je ne peux pas l'accepter. Tout d'abord parce qu'on va le voir en 2018, Concarneau puisque sur le plan événementiel, on aura le départ de la Transat AG2R, on aura le Tour de France, on aura la Coupe du monde féminine de football. Concarneau de l'extérieur donne au contraire une image très attractive, très dynamique. Maintenant, si c'est pour s'opposer ou regarder que les côtés négatifs, on peut toujours trouver des situations. Mais je ne partage pas du tout ce que vous venez de dire. Maintenant sur ces projets, concernant les aménagements des centres urbains, c'est un dossier que je n'ai pas vu passer.

Mme Michelle Lemonnier :

On n'avait pas de projets. De toute façon, il fallait en avoir...

Brouhaha....

M André Fidelin :

Mais je crois qu'il y avait un délai qui était très réduit. Nous n'avons pas eu les éléments pour répondre positivement à cette demande.

M Bruno Quillivic :

Si je peux rajouter, parce que c'est un appel à projet qui est porté par la Région Bretagne, et que j'ai le plaisir d'y siéger et de siéger également à Quimper Cornouaille Développement, au sein du comité de développement du territoire, c'est de dire combien ces appels à projets de la Région ont été critiqués sur la forme et le fond. Vous avez cité les villes retenues dans vos propos, mais vous n'avez pas souligné les villes non retenues. Toutes le disent, aucune connaissances des critères sur lesquels ont été validés certains projets.

J'ai écouté l'autre jour Karim Ghachem à l'occasion de cette réunion où on attribue les aides de la Région aux entreprises, dire à la commune qui avait été retoquée, « vous aviez un projet de qualité mais les autres étaient encore plus qualitatifs ». La commune disait alors, mais quels sont vos critères de qualité sur le fonctionnement. Tous les élus autour de la table ont convenu de dire qu'il fallait arrêter ces appels à projets parce qu'ils n'ont aucun fondement technique. Ils arrivent comme ça sans aucun critère de sélection pour dire l'un et l'autre. C'est vrai après qu'au niveau de la commune de Concarneau, on a des projets de réaménagement du centre-ville, mais il y a aussi l'impact budgétaire sur le budget de la commune, et un appel à projets, n'est pas censé financer l'intégralité d'un projet de rénovation urbain. Il faut avoir les moyens financiers de sortir, et c'est toujours au moment de l'appel à projet. J'ai un peu de mal à cerner ce système. Autant, quand on a un projet et qu'on sollicite le Conseil régional ou le Conseil départemental, on peine parfois à obtenir des financements, mais je trouve que le système est nettement plus sain que de dire on lance un appel à projets au moment où le Conseil régional ou le Conseil départemental l'a décidé. Mais toutes les communes ne sont pas prêtes au moment x pour lancer des projets.

M André Fidelin :

Dans la mesure où les communes ont un plan pluriannuel d'investissement qui est programmé sur la durée du mandat, à partir de là, c'est difficile de créer rapidement un projet qui n'est pas du tout dans les enveloppes qui avaient été retenues. Je ne peux pas non plus entendre qu'avant la fin du mandat, il

n'y aura rien à Concarneau, il n'y a plus de projets. Je rappelle que même si ce n'est pas Concarneau qui est le maître d'ouvrage, je pense aux tennis, au stade Guy Piriou, je pense au complexe d'athlétisme, je pense à la médiathèque, je pense à des projets de voirie, je pense à bien d'autres choses. Alors quand on dit qu'il ne se passe rien, et qu'il ne se passera rien dans les mois futurs avant la fin du mandat. Je ne veux pas l'entendre non plus. Maintenant, il faut aussi comprendre que la ville de Concarneau comme toutes les communes de France aujourd'hui, sont très contraintes et qu'on est obligés d'être très attentifs, prudents dans nos équilibres financiers. À partir de là, il faut trouver un équilibre entre les projets et la gestion de notre budget sur la ville pendant ce mandat. On ne peut pas dire que rien n'est fait à Concarneau.

François, tu voulais intervenir.

M François Besombes :

Merci M le Maire. Je trouve dommage que vous attendiez qu'il se passe quelque chose d'intéressant, un projet positif pour balancer tout ce négatif. Je trouve que c'est dommage, ce n'est pas le moment. Vous pouviez critiquer au moment où il n'y avait rien. Là nous sommes sur un beau projet pour le centre ville. Ça fait plusieurs années que nous construisons des choses avec l'union des commerçants, nous sommes sur une relation qui est constructive et intéressante. Je pense qu'il faut l'encourager plutôt que d'envoyer un message négatif.

M André Fidelin :

C'est vrai que vous faites de la diversion alors que nous sommes sur un projet positif. Vous nous avez rappelé à plusieurs reprises que l'année dernière ce n'était pas bien. On a corrigé pour cette année, et bien ce n'est jamais bien de toute façon. On ne s'attend pas au meilleur. Je respecte le fait que vous soyez dans l'opposition et que systématiquement votre posture vous amène à dire que c'est toujours négatif ou presque. J'ai bien dit ou presque. C'est regrettable parce que comme dit François, c'est quelque chose de positif dans un sens partenarial puisqu'on y trouve l'union des commerçants qui a été à l'origine de ce projet et nous l'avons encouragé et soutenu et nous avons apporté notre concours. Il y a aussi des entreprises locales qui interviennent. C'est vraiment un élan collectif qui nous permettra d'avoir en fin d'année à Concarneau, une image attractive pour le commerce et sympathique pour les citoyens et les visiteurs. Ça ne va pas plus loin.

M François Besombes :

Je n'avais pas terminé.

M André Fidelin :

Excuse-moi François.

M François Besombes :

Pour le commerce, c'est vrai qu'on est sur une dynamique intéressante qu'il faut encourager. Je voudrais remercier les commerçants mais aussi leur représentant. Ils ont une bonne approche et la réflexion et la vision existent concernant l'activité commerciale du centre-ville. Ensuite, je regarde aussi l'activité économique, c'est aussi le tourisme, et le tourisme se porte bien à Concarneau. On est particulièrement attractif. On soutien l'office de tourisme via un transfert de charges, mais on le soutien. On soutien aussi le tourisme en l'accompagnant par des campagnes de communication qui sont régionales. On est présents sur six communes de l'ouest de la France pendant le mois d'avril, ceci pour faire en sorte que la saison touristique commence plus tôt dans l'année. C'est une attente des professionnels du tourisme d'essayer d'allonger la période touristique. Quand on se rapproche de l'office de tourisme, ils disent qu'ils voient de plus en plus de monde. Le conseil d'administration a eu lieu dernièrement et les mois d'avril et de mai ont été particulièrement satisfaisants pour le tourisme. Ensuite, l'économie c'est aussi les entreprises. Aujourd'hui, nous sommes plutôt sur une raréfaction de l'offre de foncier, tellement les entreprises se sont implantées sur Concarneau. Colguen, c'est Concarneau. Colguen accueille régulièrement des entreprises avec aujourd'hui une urgence de mettre à disposition des entreprises du foncier pour accueillir des entreprises. Nous avons Colguen 2 qui va accueillir une entreprise majeure et qui prendra l'ensemble du foncier. Pour le commerce, ça se passe mieux. En tous les cas, on travaille pour. Le tourisme se porte plutôt bien. L'activité économique pour l'accueil d'entreprises est favorable aussi. Je pense qu'il faut regarder de façon objective les choses. Je comprends ce que vous avez besoin de dire, mais il faut regarder les choses de façon objective et être positifs.

M André Fidelin :

Merci François. Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Je sors d'une réunion à Finistère tourisme, donc je sais tout cela. Je suis fière de ma ville, nous sommes fiers de notre ville, nous sommes fiers du développement de notre ville. Je l'ai dit plusieurs fois, lorsque l'on a travaillé sur le projet de territoire de CCA, j'ai dit qu'il fallait être fier de notre ville, qu'il fallait la vendre etc. pour les Concarnois, pour qu'ils soient fiers d'y vivre et pour les gens qui veulent y venir. Tout cela, ne me faites pas la leçon, je le dis et je le redis. Là, on parle d'aménagement du centre ville.

Qu'il y ai des projets sportifs à l'extérieur comme le pôle tennis etc.. on le sait, c'est une chose. J'entends M Quillivic, je vais le dire comme ça, qui est un opposant à la Région. Que ce ne soit pas facile de mettre en place des projets, tout cela je veux bien l'entendre, mais c'est un autre débat. C'est une chose qu'on ne retienne pas le projet d'une commune mais c'est une autre de ne pas en proposer. C'est bien ce qu'on vous reproche ce soir. Et là, il y a 17 communes dans le Finistère, 14 en Ille et Vilaine, 12 dans le Morbihan, 17 dans les Côtes d'Armor, parfois de toutes petites communes. Je sais même que vous avez des projets, Madame l'adjointe aux affaires culturelles. Vous en avez parlé M le Maire, vous avez un projet de médiathèque en centre-ville. Mais pourquoi vous n'en avez pas tenu compte ? C'est ça le développement de la ville aussi. Vous allez nous dire qu'on manque de finances, il y a 29 millions sur la table.

M Bruno Quillivic :

Je vous ai donné la réponse, Mme Ziegler. Vous êtes Région Bretagne, vous faites un appel à projet, vous décidez, tient, au mois de juillet 2017, je vais faire un appel à projet. Mais toutes les communes dans la Région, n'ont pas de projet imminent, prêt et calé sur la table. Vous parlez de la médiathèque. Pour l'instant, pour la médiathèque nous n'avions pas encore la totalité de la surface de l'espace que l'on convoite. Aujourd'hui cela me semble réglé mais c'est ça que vous ne comprenez pas. L'autre système et c'est le système que vous développez aussi sans doute au conseil départemental, c'est de dire, on fait un appel à projet, allez-y, qui veut venir ? C'est à chaque commune de se décider et d'y aller. Mais ce n'est pas comme ça. Je ne demande qu'une chose, c'est que le conseil départemental et le conseil régional soient au rendez-vous quand les communes arrivent et qu'elles ont un projet et qu'elles aient quelqu'un derrière pour financer.

Brouhaha...

M André Fidelin :

S'il vous plaît, Mme Ziegler. Antony.

M Antony Le Bras :

Je suis quand même étonné de vous entendre tous les trois dire que vous n'aviez pas de projet prêt pour le centre ville. Nous avons été réunis en 2015 dans cette enceinte. On nous avait présenté un projet relativement intéressant de l'aménagement de l'avenue Pierre Guéguin, du Quai d'Aiguillon, du Quai Carnot, de l'avenue Alain Le Lay. Il y avait même une inversion de sens entre le Quai Carnot et l'avenue Alain Le Lay. Vous avez fait travailler un cabinet d'urbanisme sur ce dossier-là à un certain prix. Ça a coûté très cher à la ville. Où est ce projet-là ? Il est tout prêt. Il n'y avait qu'à le sortir pour obtenir ce qu'ont obtenu Lannion et Auray avec 2 millions d'euros chacun. Je suis un peu scandalisé de voir qu'on n'a pas réussi à avoir un centime.

M André Fidelin :

François, tu veux intervenir ?

M François Besombes :

Je ne sais pas si vous faites parti du conseil communautaire.

M Antony Le Bras :

Non et vous savez pourquoi.

M François Besombes :

Pour que les communes de CCA puissent répondre à l'appel à projet, il fallait que CCA délibère. Ça s'est fait mi-juin, même plus tardivement d'ailleurs, autour du vingt de juin. La réponse devait être communiquée à la Région via CCA début juillet. Quand vous parlez de la date du mois de mars. Vous pouvez remuer la tête Mme Ziegler, mais c'est la réalité. On avait à peine quinze jours pour répondre. La date que vous donnez le 5 mars, c'est peut-être la date qui sort de la Région, mais ensuite il faut que nous soyons aux ordres de la Région et qu'entre le 20 juin et le 5 juillet, on apporte le projet bouclé. Je voudrais bien voir en fait les communes qui ont obtenu les fonds. Elles étaient sans doute prêtes à les sortir elles-mêmes. Il y a un effet d'aubaine. Ça n'encourage pas un travail sur le fond avec le partenariat de la Région. C'est ça que je regrette.

M Bruno Quillivic :

Je me demande même si le projet de Rosporden n'était pas celui qui avait déjà été réalisé sur la rue Nationale, donc un projet qui était déjà sorti de terre.

Mme Nicole Ziegler :

Et qui est déjà fait.

M Bruno Quillivic :

Oui, qui est déjà fait. Je vous pose la question.

M Antony Le Bras :
Vous ne m'avez pas répondu.

Mme Nicole Ziegler :
C'est encore pire.

M André Fidelin :
Je suis à la subvention exceptionnelle pour l'union des commerçants, et je ne voudrais pas que l'on dépasse de trop l'ordre du jour. On est dans des considérations qui sont quand même assez lointaines.

M Antony Le Bras :
Je voulais juste une réponse à la question. Je parlais du projet que vous nous aviez présenté en 2015, je voulais savoir où est-ce qu'il en est. Vous vous souvenez quand même qu'il y avait un projet.

M François Besombes :
Le projet est prêt, mais la difficulté c'est que derrière il faut sortir 8 à 9 millions d'euros. De toute manière, même si nous avons 2 millions de la Région, on ne pouvait pas mettre les 5 ou 6 millions qui restaient à mettre sur la table.

M Antony Le Bras :
Inaudible...

M François Besombes :
Parce qu'au moment où on a commencé à réfléchir sur le sujet, les gouvernements de l'époque n'avaient pas baissé les dotations. C'est exactement la raison. Vous ne pouvez pas l'entendre, vous ne voulez pas l'entendre. C'est votre choix. Mais c'est la raison. Vous savez très bien que quand vous avez un budget de fonctionnement qui est baissé de 2 à 3 millions d'euros par an, vous ne pouvez plus financer des projets comme ceux-là. Excusez-moi de vous le dire.

M André Fidelin :
Écoutez, de toute façon, on ne sera jamais d'accord. Laëtitia pour conclure.

Mme Laëtitia Boidin :
Je vais juste conclure sur une note positive. La ville de Concarneau a été choisie par l'Union des Villes d'Art et d'Histoire pour accueillir la journée thématique, sur le thème « Tourisme culturel » le 21 novembre 2017, c'est pour les journalistes. Nous sommes aussi en cours de réflexion, ça passe demain en commission culture, sur le Pays. C'est un nouveau projet Pays d'Art et d'Histoire.

M André Fidelin :
Très bien, on essaye d'avancer et de positiver. Nous sommes toujours sur le vote de la subvention pour l'Union des commerçants de 10 000 euros pour les fêtes de Noël.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 13 novembre 2017

5	Direction générale des services : Avenant à la convention ACTES - Dématérialisation des actes administratifs
---	--

M André Fidelin :

Conformément au CGCT en son article L 2131-1, les collectivités territoriales sont tenues de faire parvenir au représentant de l'Etat dans le département les actes qu'elles prennent, afin de les rendre exécutoires.

Pour la ville de Concarneau, cette obligation est actuellement remplie, depuis 2009, pour les délibérations du conseil municipal.

Avec la signature de la présente convention, la télétransmission s'étendra à tous les actes de la commune.

La ville de Concarneau est prête à utiliser ce moyen de transfert des documents soumis au contrôle de légalité.

Afin de le rendre effectif, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la ville de Concarneau et la Préfecture du Finistère.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ACTES entre la ville de Concarneau et la Préfecture du Finistère.

Il s'agit tout simplement d'une extension à la convention existante qui date de 2007. Ceux qu'il faut savoir, c'est que seules les délibérations du conseil municipal sont dématérialisées dans le cadre des relations avec la Préfecture et le contrôle de la légalité. Vous avez compris que l'objectif est une plus grande fluidité. Ce qui est demandé aujourd'hui dans le cadre du dispositif « Actes » de Mégalis, c'est un avenant qui permet d'étendre le périmètre aux arrêtés du service des ressources humaines, aux budgets des finances, ainsi que les marchés publics de façon dématérialisée. C'est une formule qui s'étend. Dans les années futures, tout sera dématérialisé. Voilà ce qui est proposé.

Les enjeux de ce dispositif, c'est l'accélération des échanges avec la Préfecture, c'est la réception quasi immédiate de l'accusé de réception des actes transmis. L'entrée en vigueur quasi automatique de l'acte grâce à l'envoi d'accusé de réception automatique. Une réduction des coûts liée à la transmission électronique des actes. La fiabilisation des échanges ainsi que la traçabilité des échanges.

L'intégration du contrôle de légalité dans une chaîne de dématérialisation complète et ininterrompue ainsi qu'une démarche protectrice de l'environnement puisque la dématérialisation permet de faire face à la croissance du nombre d'actes et à l'augmentation de leur volume. Voilà ce qui est proposé dans cet avenant numéro 4.

Est-ce que vous avez des observations ?

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Juste une question, est-ce que ça a un coût pour la ville la dématérialisation en terme de logiciels ?

M André Fidelin :

Non, je ne pense pas.

M Claude Drouglazet :

D'accord.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

6	Techniques : Modification des statuts de CCA - Transfert de compétence à CCA - GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
---	--

M André Fidelin :

En application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, qui attribue la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au bloc communal, Concarneau Cornouaille Agglomération exercera la compétence obligatoire GEMAPI au 1^{er} janvier 2018.

Une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été confiée à un cabinet spécialisé pour préparer cette prise de compétence sur le territoire compris dans le SAGE Sud Cornouaille.
Le comité de pilotage, mis en place pour suivre cette étude, s'est réuni le 11 juillet dernier.

Le SIVALODET a également engagé une étude pour analyser les conséquences de cette prise de compétence à l'échelle de son territoire (qui concerne une partie des communes d'Elliant, Tourc'h et Saint-Yvi). La phase de diagnostic est en cours de finalisation, un Comité de pilotage est programmé en septembre pour restituer ce travail et échanger sur des scénarios d'organisation. Bien que la compétence devienne obligatoire pour CCA à compter du 1^{er} janvier 2018, il convient malgré tout de procéder à une mise en conformité des statuts de CCA via une délibération du conseil communautaire, puis des délibérations des communes, pour aboutir à un arrêté préfectoral de modification des statuts.

La compétence obligatoire suivante serait ajoutée aux compétences de CCA au 1^{er} janvier 2018 :
« Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement ».

Le conseil communautaire de CCA, réuni le 28 septembre 2017, a décidé, à 43 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'initier la procédure de transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations des communes aux compétences obligatoire de l'agglomération au 1^{er} janvier 2018.

Il est précisé que les alinéas 1°, 2°, 5° et 8 de l'article L 211-7 du Code de l'environnement vise les compétences suivantes :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- Entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau
- Défense contre les inondations et contre la mer
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides, des formations boisées

Les missions associées à ces compétences seront précisées dans un second temps à l'issue des études menées dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI.

Il est précisé que cette délibération doit être adoptée dans des termes concordants par les communes membres de CCA, qui auront 3 mois à compter de la notification de la délibération de CCA pour statuer, délai au terme duquel M. le Préfet prendra un arrêté de modification statutaire s'il constate que la majorité qualifiée requise est réunie pour le transfert de la compétence (2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou l'inverse, avec avis favorable de la commune la plus peuplée si sa population dépasse 1/4 de celle de l'EPCI).

Il est proposé au conseil municipal :

D'acter le transfert de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues aux 1°, 2°, 5° et 8° à l'article L. 211-7 du code de l'environnement » à CCA au 1^{er} janvier 2018.

Voilà ce qui est proposé. On est sur une formalisation de modification statutaire concernant CCA sur cette compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018. Quand on parle de GEMAPI, on voit qu'il y a un certain nombre d'éléments qui ne sont pas suffisamment clairs. On a pu entendre par les milieux compétents en la matière que les pouvoirs publics pourraient reporter cette prise de compétences au 1^{er} janvier car il y a véritablement un manque d'informations et d'éléments importants sur lesquels il faut statuer pour le GEMAPI.

Qui veut intervenir ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Oui, M le Maire, je partage l'inquiétude que je sens poindre chez vous sur ces problématiques de GEMAPI

et de financement etc. Je le partage totalement. J'ai dit lors du vote à CCA sur ces questions-là, le dérèglement climatique va profondément modifier les traits de côte. Plus encore que les problèmes d'inondation ou de submersion marine dont il est fait état là, c'est l'érosion des traits de côte qui devient problématique. On a de la chance d'être sur une côte granitique, c'est un peu moins marqué ici, mais je pense qu'il va falloir avoir une information très précise à apporter aux populations. Cela a des incidences, notamment sur la loi littoral par exemple, parce qu'on va s'apprêter dans les années à venir à déplacer un certain nombre d'activités humaines que ce soit des habitations ou économiques en rétro-littoral, parce que tout cela va nous percuter. Je pense et le redis, il est absolument nécessaire d'en parler avec les populations.

M André Fidelin :

Bien, il y a d'autres observations ? Bien, je propose cette modification statutaire pour CCA dans le cadre de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 en ce qui concerne la loi, en sachant qu'il y aura peut-être un report de l'application.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M André Fidelin :

Un petit rappel concernant ces admissions en non-valeur et concernant l'eau en particulier. La trésorerie principale a demandé dans le cadre du transfert de compétences, eau et assainissement à CCA, l'apurement des comptes de tiers dans les 2 budgets annexes.

L'objectif est de clôturer les comptes des 2 budgets annexes sans créances irrécouvrables. C'est pourquoi les montants présentés au conseil municipal sont plus importants que les années précédentes.

Pour RAPPEL

Le règlement eau et assainissement collectif de 2012 (toujours en vigueur) prévoit les modalités de dégrèvement suite à une fuite.

« Une augmentation du volume d'eau consommé est anormale si le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé par l'abonné.

L'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne s'il présente au service d'eau potable dans un délai d'un mois à compter de l'information par le service eau et assainissement, une facture d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur ses canalisations à l'exclusion des fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires de chauffage.

Les volumes d'eau imputables aux fuites d'eau sur la canalisation après compteur n'entrent pas dans le calcul de la redevance d'assainissement. Ces volumes d'eau sont évalués en fonction de la différence entre le volume d'eau dont l'augmentation anormale a justifié l'écèlement de la facture d'eau potable et le volume d'eau moyen consommé. La consommation habituelle sera la moyenne de la consommations réelle des trois dernières années ».

Voilà pour rappel, les règles qui sont prises en considération pour apprécier la demande de remboursement et de remise gracieuse.

Le comptable de la commune nous a adressé des états de produits irrécouvrables afin de les admettre en non-valeurs. Le tableau ci-dessous détaille les titres par années d'émission. Ces produits concernent le budget de l'EAU pour un montant de **36 493,31 euros**

Détail par année :

Date état Perception	21/09/2017	
Années		Total
2006		53,35
2007		59,50
2008		318,11
2009		405,50
2010		729,14
2011		3 444,19
2012		4 626,97
2013		6 363,51
2014		7 194,26
2015		9 978,45
2016		3 320,33
TOTAL		36 493,31

Motifs demandes d'admissions en non valeurs :

Personnes DCD pas d'héritiers	102,85 euros
PV de carence	21 525,24 euros
Surendettement	9 101,83 euros
Liquidations judiciaires	3 662,88 euros
Sommes inférieures seuil poursuites (100 euros)	2 100,51 euros

Entreprises en liquidation judiciaire :

- 1-Autre chose Olderia
Concarneau
- 2- Restaurant La Cantina
Concarneau
- 3- Entreprise Sahin Ijmrn Maçonnerie
Concarneau

Avis favorable de la commission des finances du 26 octobre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables.

Voilà ce dont il s'agit concernant le budget de l'eau.

Est-ce que vous avez des observations ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

On ne peut être que favorable à cela. J'ai simplement une observation, sur un total de 36 000 €, en fait vous avez 21 000 € de PV de carence et 9 000 € de surendettement. Ça prouve que nous sommes là face à des difficultés sociales. Je pense qu'il y a peut-être une attention particulière à dire aux services afin de faire des procédures d'alerte quand il y a effectivement des difficultés sociales de cet ordre pour ne plus payer son eau à cause du surendettement ou simplement parce qu'on n'a pas les moyens de la payer. Ça éviterait peut-être d'avoir des sommes aussi importantes, même si ce sont des sommes qui sont relativement faibles jusqu'en 2011. On voit bien qu'à partir de 2011 jusqu'en 2016, les sommes sont assez importantes.

M André Fidelin :

Peut-être aussi qu'au niveau de CCA, à partir du 1^{er} janvier, il faudrait revoir aussi le fractionnement du paiement des factures d'eau. Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Il serait peut-être intéressant de reparler du tarif social, que les premiers mètres cubes soient gratuits.

M André Fidelin :

Tout à fait. Ça fait partie des réflexions que nous devons mener à CCA dans les mois futurs. S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose le vote.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M André Fidelin :

Nous sommes sur le même principe.

Le comptable de la commune nous a adressé des états de produits irrécouvrables afin de les admettre en non-valeurs. Le tableau ci-dessous détaille les titres par années d'émission. Ces produits concernent le budget de l'assainissement pour un montant de **22 317,58 euros**

Détail par année :

Date état Perception	21/09/2017	
Années		Total
2008		194,60
2009		376,83
2010		514,93
2011		2 175,62
2012		2 649,63
2013		3 898,10
2014		4 546,58
2015		6 119,34
2016		1 841,95
TOTAL		22 317,58

Motifs demandes d'admissions en non valeurs :

Dossiers de surendettement	6 337,78 euros
PV de carence	12 395,70 euros
Poursuites sans effet, personnes DCD	116,79 euros
Liquidations judiciaires	2 298,98 euros
Inférieur seuil poursuites (100 euros)	1 168,33 euros

Entreprises en liquidation judiciaire :

- 1-Autre chose Oldéria
Concarneau
- 2-Elaner Centre cultures physiques
Concarneau
- 3- Restaurant La Cantina
Concarneau
- 4-Entreprise Sahin Imra Maçonnerie
Concarneau

Avis favorable de la commission des Finances du 26 octobre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables.

Je n'ai pas d'observation complémentaire par rapport à ce que j'ai dit pour l'eau. Est-ce qu'il y a des remarques ?

M Claude Drouglazet :

Même observation que précédemment.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M André Fidelin :

Nous sommes bien sur des fuites d'eau. Cela fait suite à un courrier reçu des usagers.

Demande de remise gracieuse de Madame QUERE Jeanne

Par courrier en date du 2 juin 2017, Madame QUERE sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 555,42 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame QUERE une remise gracieuse de **264,69 euros** qui correspond à une réduction de 130 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Monsieur SENECHAL Christian

Par courrier en date du 5 janvier 2017, Monsieur SENECHAL sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 921,24 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur SENECHAL une remise gracieuse de **160,65 euros** qui correspond à une réduction de 79 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

Avis favorable de la commission des finances du 26 octobre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces demandes de remise gracieuse.

Est-ce que vous avez des observations sur le budget de l'eau ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Absentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M André Fidelin :

Là vous avez connaissance des différentes demandes de remboursement de remises gracieuses suite à des courriers que nous avons reçus.

Demande de remise gracieuse de Madame QUERE Jeanne

Par courrier en date du 2 juin 2017, Madame QUERE sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 555,42 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame QUERE une remise gracieuse de **171,41 euros** qui correspond à une réduction de 147 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Monsieur SENECHAL Christian

Par courrier en date du 5 janvier 2017, Monsieur SENECHAL sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 921,24 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur SENECHAL une remise gracieuse de **181,07 euros** qui correspond à une réduction de 155 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Madame TOULGOAT Paulette

Par courrier en date du 20 décembre 2016, Madame TOULGOAT sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 193,32 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame TOULGOAT une remise gracieuse de **27,98 euros** qui correspond à une réduction de 24 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Monsieur LE GRILL Marcel

Par courrier en date du 6 juin 2017, Monsieur LE GRILL sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 408,08 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur LE GRILL une remise gracieuse de **61,97 euros** qui correspond à une réduction de 53 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Avis favorable de la commission des finances du 26 octobre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces demandes de remise gracieuse.

Est-ce que vous avez des observations ?

Je propose le vote.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M André Fidelin :

Là, il s'agit d'une demande particulière.

Demande de remise gracieuse de M et Mme COTTE

M et Mme Cotté sollicitent par courrier en date du 20 juillet une remise gracieuse du montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure de 85,68 € due au titre de l'année 2017 (prorata date de fermeture) pour leur magasin Comptoir d'intérieur - zone de Keriulet (ex-Centrakor) fermé pour cause de liquidation judiciaire prononcé le 17 mars dernier.

Mme Cotté précise que la fermeture de son magasin est due à la concurrence et au niveau trop élevé de son loyer. Me Soret à Quimper est le liquidateur judiciaire chargé de la liquidation de l'entreprise et donc d'établir le plan d'épure des dettes.

Demande de remise gracieuse de Mme SOUFFES Chantal

Mme SOUFFES Chantal sollicite la ville pour une remise gracieuse sur un trop payé sur salaire par la ville de 3 742,18 €. Une somme de 1 000 € a déjà été recouvrée ; il reste donc à percevoir 2 742,18 €.

Compte tenu de l'effort déjà réalisé et de la situation particulière de Mme SOUFFES, il est proposé d'accorder la remise gracieuse sur le solde restant à percevoir.

Avis favorable de la commission des Finances du 26 octobre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces demandes de remise gracieuse.

Voilà pour ces deux dossiers. Est-ce que vous avez des observations ? Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Dans tous ces bordereaux que nous venons de voter, la commission des finances s'est réunie, ce qui est bien. Mais à part la commission finances et sans doute la commission culture, les autres ne se réunissent plus.

Brouhaha....

Mme Nicole Ziegler :

La commission tourisme s'est réunie dernièrement ?

Mme Michelle Lemonnier :

Oui.

Mme Nicole Ziegler :

Et bien écoutez, ça n'a pas été fait mention dans les problèmes qui ont eu lieu à l'Union des commerçants.

Mme Michelle Lemonnier :

Notre réunion commerce-tourisme s'est tenue le 26 septembre 2017 et nous étions deux élues de la majorité et la chef de service.

Mme Nicole Ziegler :

C'est marqué avis favorable de la commission des finances, la commission tourisme ne s'était pas réunie. C'est simplement pour dire qu'effectivement il y a sans doute trop de réunions. On ne peut pas participer à tout. Peut-être qu'il faudrait revoir le fonctionnement des commissions et en regrouper quelques unes. Peut-être qu'au niveau sportif et culturel on pourrait faire quelque chose, regroupez les commissions. Comment ? Non mais c'est une proposition. Ça permettrait peut-être d'améliorer ce fonctionnement.

M André Fidelin :

Très bien, et bien je vois que vous êtes toujours en forme pour exploiter le négatif. Là on parle de la commission finances qui s'est réunie et qui a validé le dossier. Elle a donné un avis favorable. Nous sommes tout à fait dans un élément positif.

Nicole Ziegler :

.... elles ne se réunissent pas ?

M André Fidelin :

Maintenant, il y a des commissions qui se réunissent. Il y a beaucoup de réunions, certes, il y a aussi des regroupement de commissions, ça existe, ça existe également à CCA. Maintenant, on n'est pas obligé non plus en fonction de son emploi du temps d'assister à toutes les commissions. Mais les commissions existent, contrairement à ce que vous avez dit. Il y a quand même des commissions.

S'il n'y a pas d'autres observations, je propose le vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 13 novembre 2017

12	Finances : Décision modificative n°1 - Budget principal
----	---

M André Fidelin :

La décision budgétaire modificative n°1 proposée est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 1 420€ et en section d'investissement à la somme de -10 000 €.

ANNÉE 2017 -DM n° 1 CM du 13 novembre 2017
BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 011 - charges à caractère général		
<u>Sport</u>		
Achat de petit équipement - financé par la caisse des écoles dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative	60632/411/41112/YP	1 420,00 €
<u>Culture</u>		
Prestation pour accrochage de l'expo photo des filets bleus	6288/33/3302/JP	2 304,00 €
Changement d'imputation pour financement renouvellement visio-com	6188/30/300/JP	650,00 €
<u>Évènementiel</u>		
Impression de flyers portant sur la restriction de circulation (filets bleus - régularisation)	6236/33/3303/EV	650,00 €
<u>Finances</u>		
Ajustement Taxes foncières	63512/01/01/EM	- 900,00 €
<u>Paie</u>		
Frais de transport pour congés bonifiés agent	6248/020/02009/Paie	4 446,00 €
<u>Ressources humaines</u>		
Protection auditives pour les agents (19 paires)	60636/020/02000/DRH	3 700,00 €
<u>Voirie</u>		
Location de matériel pour supprimer le terrain de bosse espace jeune	61351/824/82405/ST	6 000,00 €
Sous total Chapitre 011 "charges à caractère général"		18 270,00 €
Chapitre 012 - charges de personnel		
Ajustement budgétaire ; de la masse salariale 2017 vers budgets annexes	6451/20/20/Paie	- 26 500,00 €
Sous total Chapitre 012 "charges de personnel"		- 26 500,00 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits		
<u>Finances</u>		
Reversement de la taxe de séjour Département (complément au BP 2017)	7398/95/9503/SG	2 800,00 €
Sous total Chapitre 014 "Atténuation de produits"		2 800,00 €

Chapitre 65 - charges de gestion		
<i>Paie</i>		
Indemnité des élus - ajustement 2017	6531/021/0211/Paie	3 000,00 €
Cotisation Indemnité des élus - ajustement 2017	6534/021/0211/Paie	5 000,00 €
<i>Social</i>		
Solde de la contribution 2016 à verser au CCAS	657362/520/5201/NC	2 100,00 €
<i>Culture</i>		
Changement d'imputation pour versement d'une subvention action culturelle	65748/33/33061/JP	3 000,00 €
<i>Sport</i>		
Subvention "entrées piscines" reliquat de 2015 et 2016	65748/40/400/YP	9 500,00 €
<i>Finances</i>		
Contribution versée au budget annexe BAC	6521/815/8151/EM	9 900,00 €
Contribution versée au budget annexe CAC	6521/314/3140/EM	5 000,00 €
Sous total Chapitre 65 "charges de gestion"		37 500,00 €

Chapitre 67 - charges exceptionnelles		
Changement d'imputation pour versement d'une subvention action culturelle	6745/33/33061/JP	- 3 000,00 €
Changement d'imputation pour financement renouvellement visio-com	6745/20/20/JP	- 650,00 €
Subvention exceptionnelle - Festival des filets bleus	6745/33/33031/JP	2 000,00 €
Annulation - Subvention exceptionnelle - Escalé C versée à CCA	6745/415/41513/YP	- 29 000,00 €
Subvention exceptionnelle - Union des commerçants	6745/90/900/SG	10 000,00 €
Sous total Chapitre 67 "charges exceptionnelles"		- 20 650,00 €

Chapitre 042 "Opérat° ordre transfert entre sections"		
Utilisation des crédits dépenses imprévues (<i>crédit restant : 0 €</i>)	01/022/EM	- €
Virement à la section d'investissement - chapitre 023	01/023/EM	- 10 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	1 420,00 €

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
----------	------------	---------

Chapitre 74 - Dotations et participations		
<i>Sport</i>		
Contribution de la caisse des écoles dans le cadre du DRE (Futsal et Si T Sport)	7476/411/4112/YP	1 420,00 €
Sous total Chapitre 74 "Dotations et participations"		1 420,00 €
TOTAL RECETTES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	1 420,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	IMPUTATION	MONTANT
----------	------------	---------

Chapitre 20 - "immobilisations incorporelles"			
<i>Commerce tourisme</i>			
Frais d'études - Aménagement de la place Général de Gaulle et rue Dumont Durville	2031/90/9000/SG	-	10 000,00 €
Sous total Chapitre 20 - "immobilisations incorporelles"		-	10 000,00 €

Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"			
<i>Achat</i>			
Siège ergonomique pour agent - service état civil	2184/022/0220/YLR		800,00 €
Mobilier pour le service RH	2184/020/02002/YLR	-	200,00 €
<i>Commerce tourisme</i>			
Remplacement des terminaux de paiement des ASVP (mise aux normes du stationnement payant)	2188/11/1100/SG		15 000,00 €
Sous total Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"			15 600,00 €

Chapitre 23 - "immobilisations en cours"			
<i>Bâtiment</i>			
Travaux de vitrification du parquet - gymnase du Porzou	231318/411/41110/BD		4 300,00 €
Travaux stade Guy Piriou (modification de l'AP/CP)	231318/412/41201/BD		75 000,00 €
<i>Archives</i>			
Travaux de restauration des archives municipales - annulation crédits	2316/323/3230/KL	-	2 500,00 €
<i>Développement durable</i>			
Volet opérationnel du schéma vélo/plan déplacement piétons - reporté sur 2018	231511/822/NB	-	49 000,00 €
Sous total Chapitre 23 - "immobilisations en cours"			27 800,00 €

Chapitre 16 - "emprunts"			
<i>Finances</i>			
Provision pour remboursement anticipé de la dette	1641/01/01	-	43 400,00 €
Sous total Chapitre 16- "capital de la dette"		-	43 400,00 €

TOTAL DÉPENSES		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	-	10 000,00 €
-----------------------	--	-------------------------------	---	--------------------

RECETTES	IMPUTATION		MONTANT
Virement de la section de fonctionnement - chapitre 021	01/021/EM	-	10 000,00 €
Financement sur emprunt - chapitre 16	01/16411/EM		

TOTAL RECETTES		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	-	10 000,00 €
-----------------------	--	-------------------------------	---	--------------------

Avis favorable de la commission des Finances du 26 octobre 2017

Il est proposé au conseil municipal :
 - de valider cette décision budgétaire modificative

Nous retrouvons donc des réajustements, des changements d'imputation, des compléments

d'enveloppes, des préconisations par la CMO.

Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais sur ce budget principal il s'agit de la DBM n°1. Elle est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 1 420€ et en section d'investissement à la somme de -10 000 €. C'est un réajustement sur la section d'investissement.

Est-ce que vous avez des observations sur ces lignes budgétaires que ce soit dans la section de fonctionnement ou dans la section d'investissement ? Claude ?

M Claude Drouglazet :

C'est d'ordre général. Comme il s'agit de la gestion courante, nous nous abstenons sur l'ensemble des décisions modificatives.

M André Fidelin :

Très bien. Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Il y a des travaux stade Guy Piriou, je n'ai rien contre l'USC, d'un montant de 75 000 €. Cela correspond à quoi ? C'est en plus de ce qui a déjà été voté ?

M Bruno Quillivic :

Comme c'est précisé, c'est une modification de l'AP-CP. Une partie des crédits avaient été validés pour cette année et ils sont reportés pour l'année prochaine. C'est en fonction de l'avancement des travaux.

M André Fidelin :

C'est la modification de l'AP-CP. Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Cela ne correspond pas du tout aux 75 000 € qui étaient prévus à la commission d'accessibilité pour l'USC, dans l'Agenda ADA.

M André Fidelin :

Accessibilité ?

Mme Marie Le Meur :

Oui. La commission d'accessibilité qui s'est réunie deux fois dans l'année, à la dernière commission de début septembre, j'étais la seule élue avec les représentants de l'association des paralysés de France. On a parlé pour 2018, de 75 000 € pour l'USC.

M Bruno Quillivic :

Ce n'est pas fléché en tout cas spécifiquement dans le projet, mais le projet, tel qu'il est actuellement prévu et actuellement en cours prévoit l'aménagement justement pour tenir compte de ces décisions sur l'accessibilité. Le projet prévoit bien des investissements qui ont été prévus sur le stade Guy Piriou. Il n'y a pas de changement là-dessus, c'est-à-dire qu'il y aura bien des travaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Que ce soit dans les tribunes ou aussi pour l'accès aux sanitaires. C'est maintenu et ce sera réalisé.

Mme Marie Le Meur :

Permettez-moi, à ce moment-là de dire quand même que vous avez une hiérarchie de valeurs dans les priorités pour l'accessibilité parce que le stade Guy Piriou va avoir son accessibilité dès 2018. Mais vous avez fait un étalement des travaux pour l'accessibilité dans les établissements recevant du public jusqu'en 2024. Je pense que comme le disait M Duval qui est le président de l'association des paralysés de France, en avril 2017, la 3^e ville du Finistère s'est royalement affranchie de cette loi qui date, ne l'oublions pas, de 2005. Nous sommes en 2017 et il n'y a encore rien de fait.

Mme Michelle Lemonnier :

Il ne faut pas dire cela.

Mme Marie Le Meur :

Il n'y a pas grand-chose de fait, Mme Lemonnier, je suis désolée. Quand on voit que vous avez établi, par exemple, une priorité pour le stade de l'USC en 2018, là les 75 000 € ils sont où ? Par contre, pour le groupe scolaire du Rouz, ce sera en 2021. Pour la halle et le gymnase du Porzou, c'est en 2022. Pour le Cosoc, c'est en 2024. On peut quand même déplorer un manque de solidarité de la municipalité pour toute personne qui est atteinte d'un handicap. Je vais terminer là-dessus, il est insupportable d'entendre à cette commission d'accessibilité, oui, on sait, mais on ne peut pas parce que cela coûte cher. Je trouve que c'est indécent.

M Bruno Quillivic :

Déjà pour connaître cette situation à titre personnel et dans le cadre familial, je n'apprécie pas trop ce mélange des genres sur le fonctionnement. C'est vrai qu'il y a un certain nombre de travaux à réaliser sur l'échelle de la commune pour permettre l'accessibilité. Ils sont importants et il faut reconnaître aussi qu'on a fait un certain nombre de choses que ce soit sur l'accessibilité des transports publics, avec des mises aux normes qui ont été réalisées dans plusieurs endroits de la ville. Je peux vous dire aussi que de très lourds travaux ont été réalisés au bac du passage en créant des passerelles pour améliorer en grande partie l'accessibilité. Ça se fait auparavant sur des cales pavées.

M Claude Drouglazet :

Sauf les toilettes.

M Bruno Quillivic :

Sauf les toilettes effectivement. Effectivement, il y a des travaux récurrents à réaliser mais quand on a fait un lourd investissement, comme c'est le cas à Guy Piriou, ou comme c'est le cas aux tennis, dorénavant, sur tous nos investissements, on prévoit nécessairement ces travaux-là. Ce n'est pas une priorisation plutôt qu'une autre. Lorsqu'on a un gros investissement qui est prévu on intègre cette problématique de l'accessibilité dans le projet que l'on mène pour ne pas justement reporter les choses à plus tard. Effectivement, au vu des investissements et de l'ensemble des investissements à réaliser pour l'accessibilité à l'échelle communale, il est absolument nécessaire qu'il y ait une programmation des investissements. Je ne vois pas comment faire, on ne pourra pas faire tout en une année, ce n'est pas possible.

Mme Marie Le Meur :

Vous êtes obligés de prioriser les travaux, mais les groupes scolaires, ce n'est pas une priorité ?

M Bruno Quillivic :

Les groupes scolaires sont une priorité, mais je rappelle au précédent mandat tous les efforts qui ont été faits par Eric Malléjacq et encore aujourd'hui sur ce mandat-là vis à vis des écoles. Je ne peux pas mettre un projet en avant plutôt qu'un autre. Je crois qu'en matière d'accessibilité tous les projets sont prioritaires. Tous les projets sont prioritaires. Mais maintenant, on est obligés de les répartir.

M André Fidelin :

Très bien, merci Bruno.

Il y avait eu un état des lieux qui avait été fait en son temps. Il y avait des engagements financiers importants. Pour nous, à chaque fois qu'il y a une réhabilitation, une modification, on intègre cette particularité comme disait Bruno, sur l'accessibilité. Pour le reste que ce soit au niveau des bâtiments ou de la voirie ou autre chose, on l'intègre sur la durée. On est obligé d'être linéaire parce que malheureusement ce sont des coûts importants. On le programme dans le temps, même si vous pensez que c'est un peu long, on le programme et notre ambition est de réaliser les travaux en conséquence. S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose le vote. On est bien sur une DBM. Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

C'est juste pour dire que je suis ravie pour Escalé C, - 29 000 €, vu le temps qu'il a fait quand vous aviez prévu de la faire cette escalé C, je suis ravie.

M André Fidelin :

On a eu le nez.

M François Besombes :

Vous l'aviez rêvé, on l'a fait.

M André Fidelin :

On passe au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Absentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 13 novembre 2017

13	Finances : Décision budgétaire modificative n°1 - Budget centre des arts
----	--

M André Fidelin :

La décision budgétaire modificative n°1 proposée est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 5 000 €.

ANNÉE 2017 -DM n° 1		
CM du 13 novembre 2017		
BUDGET CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 012 - charges de personnel		
<i>Paie</i>		
Ajustement de la masse salariale 2017 - Rémunération principale	64111/314/3140/Pa ie	3 000,00 €
Ajustement de la masse salariale 2017 - cotisations	6453/314/3140/Pai e	2 000,00 €
Sous total Chapitre 012 "charges de personnel"		5 000,00 €
Chapitre 65 - charges de gestion		
<i>Finances</i>		
Prorata de TVA 2016 - ajustement de la prévision	658/314/3140/EM	1 750,00 €
Sous total Chapitre 67 "charges exceptionnelles"	-	1 750,00 €
Chapitre 67 - charges exceptionnelles		
<i>Opérations comptables</i>		
Crédits supplémentaires pour annulation de titres	673/SD	1 750,00 €
Sous total Chapitre 67 "charges exceptionnelles"		1 750,00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	023/EM	
TOTAL DÉPENSES		5 000,00 €
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 75- Autres produits de gestion courante		
<i>Finances</i>		
Participation du budget principal	7552/314/3140/EM	5 000,00 €
Sous total Chapitre 75 "Autres produits de gestion courante"		5 000,00 €
TOTAL RECETTES		5 000,00 €

Avis favorable de la commission des Finances du 26 octobre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette décision budgétaire modificative

Est-ce que vous avez des observations ?

Je propose le vote.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 13 novembre 2017

14	Finances : Décision budgétaire modificative n°1 - Budget cuisine centrale
----	---

M André Fidelin :

La décision budgétaire modificative n°1 proposée est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 30 000 € et en section d'investissement à la somme de -10 000 €.

ANNÉE 2017 -DM n° 1		
CM du 13 novembre 2017		

BUDGET CUISINE CENTRALE		
--------------------------------	--	--

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
----------------------------------	--	--

DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
----------	------------	---------

Chapitre 011 - charges à caractère général		
---	--	--

<i>Bâtiment</i>		
-----------------	--	--

Travaux de mise à niveau cuisine centrale (régie)	60632/251/2510/BD	10 000,00 €
---	-------------------	-------------

<i>Garage</i>		
---------------	--	--

Carburants	60622/251/2510/YP	1 000,00 €
------------	-------------------	------------

<i>Cuisine centrale</i>		
-------------------------	--	--

Fournitures alimentaires complément (en lien avec la hausse de recette)	60623/251/2510/GL	21 000,00 €
---	-------------------	-------------

<i>Sous total Chapitre 011 "charges à caractère général"</i>		32 000,00 €
--	--	--------------------

Chapitre 65 - charges de gestion		
---	--	--

<i>Finances</i>		
-----------------	--	--

Prorata de TVA 2016	658/251/2510/EM	31 000,00 €
---------------------	-----------------	-------------

<i>Sous total Chapitre 65 "charges de gestion"</i>		31 000,00 €
--	--	--------------------

<i>Virement à la section d'investissement</i>	023/EM	- 33 000,00 €
---	---------------	----------------------

TOTAL DÉPENSES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	30 000,00 €
-----------------------	-----------------------	--------------------

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
----------	------------	---------

Chapitre 70 - Produit des services		
---	--	--

<i>Cuisine centrale</i>		
-------------------------	--	--

Recette des ventes de repas	7066/251/2510/GL	30 000,00 €
-----------------------------	------------------	-------------

<i>Sous total Chapitre70 "Produits des services"</i>		30 000,00 €
--	--	--------------------

TOTAL RECETTES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	30 000,00 €
-----------------------	-----------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT		
---------------------------------	--	--

DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
----------	------------	---------

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		
--	--	--

<i>Cuisine centrale</i>		
-------------------------	--	--

Équipements de la cuisine centrale (diminution pour financement travaux)	2188/251/2510/GL	- 10 000,00 €
--	------------------	---------------

<i>Sous total Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"</i>		- 10 000,00 €
---	--	----------------------

TOTAL DÉPENSES ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	-	10 000,00 €
--	---	--------------------

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<u>Opération comptable</u>		
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>021/EM</i>	- 33 000,00 €
<i>Financement sur emprunt</i>	<i>1641/EM</i>	23 000,00 €
TOTAL RECETTES ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		- 10 000,00 €

Avis favorable de la commission des Finances du 26 octobre 2017

Il est proposé au conseil municipal :
 - de valider cette décision budgétaire modificative

Est-ce que vous avez des observations ? Non ?

Ceux qui sont pour ?
 Ceux qui sont contre ?
 Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 13 novembre 2017

15	Finances : Décision budgétaire modificative n°1 - Budget assainissement
----	---

M André Fidelin :

La décision budgétaire modificative n°1 proposée est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 0 € et en section d'investissement à la somme de 0 €.

ANNÉE 2017 - DM N° 1
CM du 13 novembre 2017
BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	IMPUTATION		MONTANT
Chapitre 65 - charges de gestion			
<i>Finances</i>			
Admission en non- valeur	6541/EM		16 500,00 €
Sous total Chapitre 65 "charges de gestion"			16 500,00 €
Chapitre 67 - charges exceptionnelles			
<i>Opérations comptables</i>			
Crédits supplémentaires pour annulation de titres	673/DE		5 000,00 €
Sous total Chapitre 67 "charges exceptionnelles"			5 000,00 €
Virement à la section d'investissement	023/0001/EM	-	21 500,00 €
TOTAL DÉPENSES			- €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES	IMPUTATION		MONTANT
Virement de la section de fonctionnement	021/0001/EM	-	21 500,00 €
Financement sur emprunt	1641/EM		21 500,00 €
TOTAL RECETTES			- €

Avis favorable de la commission des Finances du 26 octobre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette décision budgétaire modificative

Il s'agit des admissions en non-valeur que nous avons vues précédemment. Le budget est équilibré à 0 € en fonctionnement et 0 € en investissement.

Vous avez des observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Mme Nicole Ziegler :

J'ai voté Pour.

M André Fidelin :

Vous voyez.

Mme Nicole Ziegler :

M Le directeur des services me regarde avec un regard noir.

M André Fidelin :

Noir, non.

Rires....

M André Fidelin :

Je ne pense pas, non. Ce n'est pas son style.

Conseil municipal du 13 novembre 2017

16	Finances : Décision budgétaire modificative n°1 - Budget eau
-----------	--

M André Fidelin :

La décision budgétaire modificative n°1 proposée est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 0 € et en section d'investissement à la somme de 0 €.

ANNÉE 2017 -DM n° 1
CM du 13 novembre 2017
BUDGET EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 65 - charges de gestion		
<i>Finances</i>		
Admission en non- valeur	6541/EM	30 000,00 €
Sous total Chapitre 65 "charges de gestion"		30 000,00 €
Chapitre 67 - charges exceptionnelles		
<i>Opérations comptables</i>		
Crédits supplémentaires pour annulation de titres	673/DE	5 000,00 €
Sous total Chapitre 67 "charges exceptionnelles"		5 000,00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>023/0001/EM</i>	- 35 000,00 €
TOTAL DÉPENSES		- €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>021/0001/EM</i>	- 35 000,00 €
<i>Financement sur emprunt (chapitre 16)</i>	<i>1641/EM</i>	35 000,00 €
TOTAL RECETTES		- €

Avis favorable de la commission des Finances du 26 octobre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette décision budgétaire modificative

M André Fidelin :

C'est pareil que précédemment. Est-ce qu'il y a des observations ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 13 novembre 2017

17	Finances : Décision budgétaire modificative n° 1 - Budget BAC
----	---

M André Fidelin :

La décision budgétaire modificative n° 1 proposée est équilibrée en section de fonctionnement à la somme de 9 900 €.

ANNÉE 2017 - DM n° 1		
CM du 13 novembre 2017		
BUDGET BAC		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 011 - charges à caractère général		
<i>Fluides</i>		
Énergie - électricité	60612/815/8150/SM	750,00 €
<i>DSI</i>		
Maintenance des outils de communication	6262/815/8150/DSI	150,00 €
Sous total Chapitre 011 "charges à caractère général"		900,00 €
Chapitre 012 - charges de personnel		
<i>Paie</i>		
Ajustement de la masse salariale 2017 - Rémunération principale	64131/815/8150/Paie	5 900,00 €
Ajustement de la masse salariale 2017 - cotisations	6458/815/8150/Paie	3 100,00 €
Sous total Chapitre 012 "charges de personnel"		9 000,00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>023/EM</i>	
TOTAL DÉPENSES		9 900,00 €
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 75 - Produits de gestion		
<i>BAC</i>		
Participation du budget principal	7552/2510/EM	9 900,00 €
Sous total Chapitre 75 "Produits de gestion"		- €
TOTAL RECETTES		9 900,00 €

Avis favorable de la commission des Finances du 26 octobre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider cette décision budgétaire modificative

Vous avez les éléments par ligne, je ne vais pas les rappeler, vous en avez pris connaissance. Si vous n'avez pas d'observations, je propose le vote.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Absentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 13 novembre 2017

18	Foncier : Attribution du Maire - Complément à la délibération 2014-25- Autorisation du Maire à signer les actes de transfert de gestion sur biens immobiliers
----	---

M André Fidelin :

La délibération n°2014-25 du 05 avril 2014 autorise le maire, entre autres attributions, à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Deux autres délibérations en juin 2014 et février 2016 ont été approuvées par notre conseil pour autoriser le maire à signer les actes de disposition sur des biens immobiliers communaux pour répondre aux demandes de ERDF ou GRDF.

Il importe aujourd'hui d'élargir cette autorisation à la signature des actes de TRANSFERT DE GESTION à la commune lors de la réalisation, la réhabilitation ou l'aménagement de nouveaux équipements publics. Il ne s'agit pas cette fois des biens de la commune mais des biens de différents établissements publics.(art. L. 2123-3 du code général de la propriété des personnes publiques)

Précisément ici, en parallèle et en complément de la concession d'aménagement attribuée à la SAFI pour le quartier de la Gare, SNCF IMMOBILIER propose à la ville de signer un acte de TRANSFERT DE GESTION. Il s'agit de la réalisation du parking paysager au nord et de la coulée verte qui rejoint le jardin en belvédère (ancienne emprise de la voie ferrée). Ces surfaces ne feront pas l'objet de cessions et sont maintenues sous un régime de domanialité publique.

Les conditions prévues avec SNCF IMMOBILIER sont les suivantes :

- transfert de gestion à titre gratuit, la redevance étant constituée par une prestation en nature tenant à l'aménagement et l'entretien du bien mis à disposition
- durée : 20 ans
- frais de gestion, frais de géomètre si nécessaire et frais de notaire à la charge de la ville

Tous les actes et décisions qui interviendront dans ce cadre feront l'objet d'une information à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le Maire :
- à signer l'acte de transfert de gestion des biens immobiliers de la SNCF à la Gare pour l'aménagement du quartier,
- et
- d'une manière générale, tous actes ou documents liés à un transfert de gestion à la commune portant sur des biens immobiliers appartenant à d'autres collectivités ou établissements publics.

Vous avez le plan de ce parking de la Gare. Vous avez le parking Nord, cette ligne SNCF, et évidemment la partie Sud. Il s'agit donc d'un transfert de gestion.

Est-ce que vous avez des observations ? Oui, Antony.

M Antony Le Bras :

C'est un beau projet pour lequel j'ai toujours voté pour. Juste pour vous dire que Plouarzel dans le Finistère a obtenu pour le réaménagement d'une friche urbaine comparable à celle-là, 500 000 € dans le cadre de l'appel à projet de la Région dont on parlait tout à l'heure. Ce projet-là était clé en main, il n'y avait qu'à prendre un peu de temps pour le réaliser et le proposer à la Région.

M André Fidelin :

Bien entendu.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Non ? Je propose le vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Absentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Mme Laëtitia Boidin :

Le Festival des Filets Bleus s'est déroulé cette année du 15 au 20 août 2017, sur le parking de la CCI. À cet égard il y a une convention tri-partite qui est régularisée entre la ville, la CCI et les Filets-Bleus. Ils signent cette convention de partenariat organisant les modalités techniques, financières, de la mise à disposition de ce parking.

Le coût de la mise à disposition de ce dernier, était évalué lors des précédentes éditions à 5 000 € auquel se rajoute la consommation électrique évalué à 1 450 € HT.

La convention de partenariat tripartite a été présentée et signée en date du 16 août 2017 avec un coût de location du parking réévalué à 7 000 €.

Ce coût de réévaluation est dû au fait qu'il y avait avant les Filets bleus, la poissonnade de l'USC. Le parking était occupé non pas 8,5 jours comme les années précédentes mais 12,5 jours, c'était un peu compliqué au niveau de la logistique. La CCI a voulu réévaluer le loyer pour 7 000 € + la consommation électrique. Comme on prenait en charge, on a proposé aux Filets-Bleus de prendre en charge les 2 000 € supplémentaires qui nous ont été imposés par la CCI du fait de cette prolongation de durée.

Avis favorable de la commission des finances du 26 octobre 2017.

Il est proposé au conseil municipal de :

- d'attribuer au Filets Bleus une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

Ce sont les Filets-Bleus qui règlent la CCI et qui nous refacture ensuite.

M André Fidelin :

Merci Laëtitia. Vous avez des observations ?

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

On va évidemment voter la subvention aux Filets-Bleus mais je voudrais quand même dire que la CCI exagère. La CCI nous impose les courses de voile lors de l'AG2R, parce que finalement c'est le président de la CCI de Quimper qui va signer la convention à Paris et qui vient placer ses billes de temps en temps à la ville de Concarneau et à CCA pour boucler ses budgets. Je trouve que demander une augmentation pour quelques jours de dépassement à la fête des Filets-Bleus qui rapporte beaucoup au commerce Concarnois, je rappelle que la Chambre de commerce est l'émanation du commerce Concarnois. Je trouve ça un peu fort de café. J'ai un peu honte pour eux quand même.

M André Fidelin :

Oui, Antony.

M Antony Le Bras :

Oui, Claude, tu parles d'une subvention aux Filets-Bleus, on peut même parler d'une subvention directement à la CCI. Chaque année, c'est 7 000 € qui pourraient être économisés pour le contribuable Concarnois si on refaisait, comme le demandent les Filets-Bleus la fête des Filets-Bleus à son endroit historique, devant le Ville Close.

Mme Laëtitia Boidin :

Ils n'y sont plus très favorables, les Filets-Bleus.

M Antony Le Bras :

Ils ont peut-être changé d'avis entre temps. Pendant plusieurs années ils ont été longtemps favorables au fait que la fête des Filets-Bleus se passe sur un parking gratuit qui appartient à la ville, face à la Ville-Close. Ce sont 7 000 € de dépenses qui auraient pu être évitées depuis des années.

M André Fidelin :

Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Est-ce qu'il y a d'autres associations qui demandent des subventions exceptionnelles ?

M André Fidelin :

Oui, ça peut arriver, bien sûr.

Mme Marie Le Meur :

Cela va peut-être faire jurisprudence.

M André Fidelin :

Il y a eu l'Union des commerçants précédemment et bien d'autres. Quand il y a une raison qui est valable, justifiée, et qui retient notre attention sur l'intérêt pour la ville, ça me semble intéressant. Qui veut intervenir à nouveau ?

Mme Marianne Jan :

J'aimerais une petite explication parce qu'il est dit que le montant du coût de location du parking est passé de 5 000 à 7 000 €, parce qu'il y avait 2 jours de dépassement parce qu'il y avait la poissonnade de l'USC, mais ça n'a rien à voir avec les Filets-Bleus, ça. Pourquoi on facture aux Filets-Bleus ?

M Bruno Quillivic :

En fait l'USC organisait sa poissonnade quelques jours avant, et pour des raisons de logistique du fait que les Filets-Bleus avaient un temps de montage, il avait été convenu qu'elle monte plus tôt sa structure. Ce sont les Filets-Bleus qui ont conventionné dessus et non l'USC. L'USC a bénéficié de la structure des Filets-bleus pendant cette période-là.

M André Fidelin :

C'était au départ 13 000 €, c'est moi qui ai négocié. Je peux vous dire que ça n'a pas été simple.

On va voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, 1 ABSTENTION (M LE BRAS).

20	Education : Forfait communal 2017 - Ecoles privées
----	--

M Éric Malléjacq :

Vu le code général des Collectivités territoriales, article L.2321-2,
Vu l'article L.442-5 du code de l'Éducation,
Vu la circulaire n° 2012-025 du 5 février 2012,

En application des textes législatifs et réglementaires, le forfait communal versé aux écoles privées doit correspondre au coût d'un élève élémentaire dans le public (CEEP) dont le montant est calculé chaque année sur la base des dépenses éligibles. Il s'agit donc de délibérer sur l'attribution du forfait communal pour l'année 2017.

Le forfait communal pour les élèves élémentaires privés concarnois sera identique au coût d'un élève élémentaire public en 2015 (issus du CA 2015) dont le détail du calcul figure en annexe.

Le coût d'un élève élémentaire public calculé pour l'année 2015 est de 652,91 €. Le forfait sera donc pour l'année 2017 de 652,91 € par enfant concarnois des classes élémentaires.

Au premier janvier 2017, le nombre d'élèves concarnois en élémentaire privé, inscrit dans la base élève de l'Éducation Nationale, est de 237 ce qui donne un montant de forfait communal de 154 739,67 €.

En 2017, il est inscrit au budget général la somme de 257 725 € pour financer le forfait communal. Le forfait pour les élèves de maternelle, au nombre de 129, se calcule sur la différence entre cette enveloppe globale et la somme attribuée au forfait communal pour les élémentaires, divisée par le nombre d'élèves en maternelle soit un montant de 102 985,33 € à répartir entre les 129 élèves concarnois concernés.

Le forfait communal pour les élèves de maternelle est donc de 798,347 € par enfant.

Pour information, le coût d'un élève maternel dans le public en 2015 (base de calcul) est de 1 151,17 €

Le coût global pour les élèves de maternelle dans le public est de 492 702 € et pour les élémentaires des écoles publiques de 471 403 € représentant un montant total de 964 105 €.

Pour 2017 : - forfait communal élémentaire : 652,91 € par élève (237 - effectifs 2017)
 - forfait communal maternel : 798,34 € par élève (129 - effectifs 2017)

Vu l'avis favorable de la commission éducation du 20 octobre 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les conditions et les modalités de calcul et de versement du forfait communal aux écoles privées pour l'année 2017.

Je précise que ces modes de calcul tiennent compte des différents jugements qui sont intervenus en 2014 et en 2016. Ces différents jugements éclairent le mode de calcul et sont également des bases qui sont validées par la justice administrative. Nous avons retenu ce mode de calcul sur les 4 points qui étaient litigieux et qui posaient problème à la justice administrative, en particulier le point concernant le ménage des classes élémentaires. Dans le calcul qui nous est proposé ici est pris en compte le pourcentage de temps de travail des agents des cuisines et d'entretien qui interviennent sur les ménages des locaux de l'élémentaire en prenant compte leur planning et en multipliant le nombre d'heures qu'ils font chaque semaine par 36 semaines de classe pour l'année. On a rajouté les remplacements pour maladie et le coût pour le nettoyage des cours et des prestations pour les vitres. C'était le premier point. Le deuxième point litigieux était le coût pour l'eau. Dans un premier temps, la Cour de Rennes en première instance, avait considéré que le mode de calcul que nous avons retenu, à savoir retenir 50 % des consommations d'eau pour le fonctionnement des classes n'était pas judicieux. La Cour d'appel nous a dit que nous pouvions garder ce mode de répartition, ce que nous avons fait de la même façon que pour les coûts qui concernent les frais d'utilisation des véhicules de service. Enfin, le dernier point qui posait souci qui concernait la prise en compte de la pose méridienne pour les ATSEM est sans objet cette année, dans la mesure où les ATSEM en 2015, je vous rappelle que les coûts de fonctionnement que nous prenons en compte sont ceux de 2015. En 2015 les ATSEM n'étaient pas avec les enfants sur la pose méridienne. Il s'agit d'une nouvelle organisation du temps de travail de nos ATSEM consécutivement à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires suite au passage à la semaine de 4,5 jours. Pour les autres points, et dieu sait s'ils sont nombreux, n'ayant pas été modifiés par la justice administrative, nous avons continué à utiliser les mêmes clés de répartition.

M André Fidelin :

Merci Eric pour ces explications sur ce dossier ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je crois utile de préciser que nous ne sommes pas dans le principe, favorable au financement public de l'enseignement privé en général. Ceci dit nous avons toujours indiqué que nous étions respectueux de la loi, de toute la loi, de rien que la loi. Et c'est dans l'application de la loi qu'il y a un problème ou plutôt dans l'évaluation d'un coût. Le coût d'un élémentaire du public dont le fameux CEEP dont Eric vient de parler. Le tableau annexé au projet de délibération est pour nous d'une profonde obscurité. Je vais prendre deux exemples.

À la ligne intéressant les dépenses de chauffage, vous affichez des dépenses équivalentes entre les classes élémentaires et maternelles, soit 33 000 €. Or, il y a près de deux fois moins de classes maternelle que de classes élémentaire. C'est une interrogation, le même coût pour la moitié moins de classes.

À la ligne véhicules de service, vous affichez des sommes de 1 835 € et 3 096 € alors qu'en 2014, au chiffre du compte administratif, les sommes sont de 811 € et de 1 494 €. Pour cette année, la somme a doublé. Enfin, s'agissant de la rémunération des ATSEM, la question est de savoir si votre coût est calculé sur 8 mois, mais je crois que vous avez répondu au lieu que précédemment, c'était 10 mois.

Concernant enfin le contrôle de la légalité, nous l'avons demandé au Préfet, nous attendons toujours la réponse. Voilà ce que je souhaitais vous dire sur ce dossier mes chers collègues.

M André Fidelin :

Merci Claude. Qui veut intervenir ? Oui Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Juste une précision parce que je suis déjà intervenue en conseil municipal là-dessus. Toute association Concarnoise qui fait une demande de subvention à la ville de Concarneau doit fournir ses comptes, on est d'accord, et c'est tout à fait normal. Les écoles privées recevant de l'argent public devraient aussi fournir des comptes. Je sais bien qu'il y a eu une réunion à ma demande qui a eu lieu il y a quelques mois avec M Malléjacq. Les OGEC sont venues et elles m'ont dit mais Madame, il ne s'agit pas d'une subvention mais d'un forfait, on n'est pas tenu de donner les comptes. Je trouve ça quand même très curieux.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :

Il y a les remarques qu'a faites Claude sur les différents calculs. Il y a aussi quelque chose qui m'a interpellée, c'est que le calcul du nombre d'élèves est fait au 1^{er} janvier, or normalement le forfait doit être calculé à partir de la rentrée des classes en septembre. Au 1^{er} janvier les effectifs bougent. Il y a les enfants qui ne sont pas de la même année qui reviennent à l'école au mois de janvier et qui n'ont pas pu faire leur rentrée en septembre, par exemple. Des fois c'est plus et des fois c'est moins. Il serait bon que le calcul se fasse à partir de la rentrée des classes et non pas au 1^{er} janvier puisque c'est le calcul officiel sur l'année scolaire et non pas sur l'année administrative.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Éric, est-ce que tu as des éléments de réponse ?

M Éric Malléjacq :

Oui, pour revenir à la remarque de Claude tout à l'heure, concernant le chauffage, effectivement on a des sommes qui peuvent être proches mais qui ne le sont pas forcément chaque année. Ça vient des différents relevés de compteurs et de l'utilisation des salles. Les différents calculs nous sont fournis par les services techniques qui gèrent en fait les différents compteurs. Ils appliquent également des coefficients aux différents chiffres obtenus en fonction de l'utilisation des salles. Je précise également que ces coefficients ont tenu compte de l'utilisation des salles différente justement à cause de cette modification des rythmes scolaires et du passage à la semaine de 4 jours et demi. On a tenu compte également du fait qu'il y avait des TAP et qui ne sont pas par nature des temps scolaires. Il y a une diminution de ces coefficients. D'autre part, pour expliquer cette modification, cette augmentation du coût des véhicules, ça vient du fait que maintenant, ce sont des véhicules de location. On inclut les sommes de location. Voilà la différence.

Inaudible.... Micros non branchés.

M Éric Malléjacq :

C'est dans les comptes de la ville. Après, pour ce qui est des ATSEM, comme tu disais, on est sur les plannings de nos ATSEM sur 8 mois.

M André Fidelin :

Merci Éric. S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose le vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 CONTRE (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 13 novembre 2017

21	Marchés publics : Projet de convention de groupement de commandes entre la ville et CCA - Achat de fournitures bois, menuiseries et charpente
----	---

M André Fidelin :

Le but, vous avez compris, dans un groupement de commande, c'est la mutualisation des achats dans le cadre d'un accord cadre pour 4 ans. Le but c'est de lancer et conclure un accord cadre. Dans ce 1er cas, ça concerne le bois, les menuiseries et la charpente.

De plus en plus nous aurons des groupements de commande avec CCA de manière à obtenir des conditions plus avantageuses.

Dans le cadre de la mutualisation des achats et en application de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, un groupement de commandes est constitué pour l'achat de fournitures de bois, menuiseries, charpente, sous forme d'une consultation passée selon une procédure adaptée.

Les règles de fonctionnement du groupement de commandes qui serait constitué entre la ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération doivent être retranscrites dans une convention validée par l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités concernées, avant le lancement de la consultation.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout avenant à la convention en cas d'intégration d'un nouveau membre.

Le coordonnateur du mouvement c'est la ville de Concarneau. Il faut bien qu'il y ait un coordonnateur.

Aujourd'hui, il faut savoir que le service de la commande publique est regroupé. C'est plus facile à avancer sur ces accords cadre et ces commandes publiques regroupées.

Est-ce que vous avez des observations ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je voudrais attirer l'attention du conseil sur la difficulté de fonctionnement du service concerné. Effectivement, le regroupement des achats au niveau de CCA accroît la charge de travail, la charge d'étude pour les dossiers qui doivent passer après en commission d'appel d'offres. Je voulais attirer l'attention parce que c'est bien de transférer, c'est bien de mutualiser mais ça a des conséquences aussi sur le fonctionnement et le travail du personnel.

Je pense qu'il faut être attentif à ce que le personnel ne soit pas dans une situation de sur-travail ou de sur booking, comme on dit. Je pense qu'il faut être attentif à cela.

M André Fidelin :

Je te remercie de cette précision. Nous sommes effectivement attentifs, mais quand il y a des corrections à apporter on le fait. On sait qu'actuellement on est un peu juste dans l'élaboration et la rédaction de ces analyses dans le cadre de la commande publique. Mais, ça va s'arranger.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je propose le vote.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 13 novembre 2017

22	Marchés publics : Projet de convention de groupement de commandes entre la ville et CCA- Achat de fournitures de matériaux de construction de gros œuvre
----	---

M André Fidelin :

Dans le cadre de la mutualisation des achats et en application de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, un groupement de commandes est constitué pour l'achat de fournitures de matériaux de construction de gros œuvre, sous forme d'une consultation passée selon une procédure adaptée.

Les règles de fonctionnement du groupement de commandes qui serait constitué entre la ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération doivent être retranscrites dans une convention validée par l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités concernées, avant le lancement de la consultation.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout avenant à la convention en cas d'intégration d'un nouveau membre.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 13 novembre 2017

23	Marchés publics : Projet de convention de groupement de commandes entre la ville et CCA - Achat de fournitures de peintures, revêtement muraux et de sols
----	--

M André Fidelin :

Dans le cadre de la mutualisation des achats et en application de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, un groupement de commandes est constitué pour l'achat de fournitures de peintures, revêtements muraux et de sols, sous forme d'une consultation passée selon une procédure adaptée.

Les règles de fonctionnement du groupement de commandes qui serait constitué entre la ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération doivent être retranscrites dans une convention validée par l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités concernées, avant le lancement de la consultation.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de groupement de commandes ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout avenant à la convention en cas d'intégration d'un nouveau membre.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M André Fidelin :

Voilà pour l'ordre du jour. Il y avait une question écrite qui a été présentée dans les délais impartis dans le règlement intérieur. Vous voulez peut-être la lire ?

M Antony Le Bras :

Je peux la lire, si vous le voulez.

Merci M le Maire.

La presse locale a révélé la fermeture à venir de l'Intermarché du Quai Carnot.

En premier lieu, nous tenons à exprimer notre solidarité aux 19 salariés de ce magasin, qui sont les premières victimes de cette décision.

L'existence de ce supermarché était un véritable atout pour la vitalité du centre-ville, au bénéfice des concarnois-e-s, des touristes et des plaisanciers.

En France, depuis une dizaine d'année, ce type de petites et moyennes surfaces, majoritairement alimentaires, situé en centre-ville redevient un modèle qui attirent les consommateurs en quête de proximité et rebutés par le gigantisme des hypermarchés.

Ainsi, nous ne devons pas nous résoudre à la fermeture de ce supermarché sans qu'un autre projet commercial du même type ne s'implante en centre-ville, à cet endroit précis ou à un autre.

L'importance des travaux nécessaires sur ce site semble rendre difficile l'équilibre financier d'un nouveau projet uniquement commercial. Cet emplacement n'en demeure pas moins attractif pour y bâtir des logements. C'est pourquoi, nous suggérons qu'une solution mixte soit favorisée : supermarché au RDC et logements dans des étages, dont une partie en accession à la propriété. Cette double vocation peut rendre un projet commercial et immobilier viable et susceptible d'attirer un investisseur.

En outre, il est conforme à l'objectif de densification du centre-ville contenu dans le PLU. En découlent deux questions :

1. Quelles sont les démarches déjà entreprises ou qui vont être entreprises par la Mairie ou le service économique de CCA pour rechercher une solution ?

2. Un projet mixte (commercial et habitat) est-il envisagé pour renforcer les chances de trouver un investisseur ?

Je rajoute une remarque qui n'était pas dans la question que j'avais rédigée pour saluer l'initiative du directeur de l'Intermarché de Lanriec d'avoir mis en place une navette entre le Quai Carnot et son supermarché.

M André Fidelin :

Merci Antony. Nous sommes bien sûr sensibles à ce sujet. Le commerce de proximité, en centre-ville est important. J'ai proposé à François Besombes d'intervenir.

Je rappelle que dans le règlement intérieur il n'y a pas de débat. C'est question - réponse.

M François Besombes :

Les observations que vous avez pu formuler, c'est vrai que nous les avons nous aussi formulées en municipalité. Nous partageons les mêmes inquiétudes et au moment où on cherche à densifier le centre-ville, c'est dommage de voir qu'une offre commerciale de premier ordre fasse défaut.

C'est un Intermarché qui dépend de la centrale d'achat nationale. Il y avait un référent qui était de Névez et qui a informé M le Maire de cette fermeture. Cette fermeture est liée avant tout à un problème de sécurité. Même si on peut voir des consultations en ligne sur la réouverture de cette enseigne-là, pour la sécurité des clients comme des salariés, il est important qu'elle soit fermée, malheureusement.

Maintenant, le fait que cela dépende d'une enseigne nationale est une bonne chose pour le personnel, puisque là on a des obligations qui sont liées au reclassement du personnel. Je ne dis pas que c'est une bonne chose dans l'absolu, parce qu'ils ne pourront peut-être pas retrouver de place sur Concarneau. Mais en tous les cas il y aura une volonté de reclasser le personnel. Mais ce sera en fonction des possibilités du groupe Intermarché. Si c'était une enseigne indépendante, ce serait beaucoup plus compliqué. Après, ce n'est pas entre nos mains.

Concernant le site on a déjà pu rencontrer M Le Cam, il y a quelques temps il nous avait exprimé sa volonté de se positionner sur ce site. Il était en explication avec le groupe Intermarché. Maintenant, le fait que le site ferme nous a donné l'occasion de relancer cette discussion. Il y a une confirmation par le groupe Intermarché que le site les intéresse et que de toute manière ils ne veulent pas le lâcher. Il y a une volonté de se positionner fermement en centre-ville et sur ce site avec un projet qui serait, comme

vous avez pu l'imaginer, avec un rez-de-chaussée magasin et aux étages, ce serait du locatif. Maintenant, c'est un projet qui nécessite du temps et que financièrement ce n'est pas simple, physiquement il faudra reconstruire. Ce 2^e volet demande du temps. On est sur un horizon de deux à trois ans. Ce n'est pas satisfaisant, mais c'est la réalité des choses. Maintenant on regarde pour ouvrir les choix. Il ne s'agit pas de mettre tous nos espoirs dans un projet qui se situe ici. Pour nous ouvrir les choix, on regarde toute autre possibilité foncière dans un périmètre rapproché du centre-ville qui puisse accueillir une moyenne surface.

Comme vous le dites, les formats centre-ville ont le vent en poupe. La proximité devient une valeur forte pour le consommateur et il se trouve qu'on a beaucoup plus de présence d'habitants en centre-ville. Tous les paramètres sont réunis pour intéresser une enseigne. Je sais qu'Intermarché Lanriec regarde largement sur les possibilités qui sont ouvertes à lui sur le centre-ville.

Dès demain nous rencontrons une autre enseigne, dont je ne peux pas vous donner le nom et qui regarde aussi les possibilités qui lui sont ouvertes. En tous les cas, sachez que nous serons facilitateurs dans le domaine et même hyper volontaires puisque c'est un service premier rendu aux citoyens. Ils ont le droit d'avoir une concurrence qui favorise les prix accessibles en centre-ville et surface suffisante qui puisse accueillir un certain nombre de références qui permette de vivre en autonomie au centre-ville.

Voilà ce qui a déjà été fait. Voilà ce qui va être fait. Dans tous les cas, on est motivé, comme vous, sur le sujet. On mesure bien l'importance de l'enjeu. J'espère que j'ai répondu à votre question.

M André Fidelin :

Merci François, tu as été assez complet. Effectivement, c'est regrettable. C'est sûr que nous le regrettons fortement, parce que compte tenu de sa situation et de son emplacement, ce magasin va manquer à partir du mois de décembre à la population du centre-ville. Mais comme le dit François, on est à l'écoute et si on peut être facilitateur pour arranger les choses, on le fera avec efficacité.

Ainsi vient se clore le conseil municipal. Je vous souhaite une bonne soirée et vous dis au mois prochain, au mois de décembre, le 14.

A bientôt.

La séance est levée à 21h00.